

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La nouvelle politique des salaires en Allemagne, par M. Henri de Man. — La situation économique de la Belgique (août-septembre 1932). — Chronique : L'industrie du cuivre et ses perspectives. L'émission britannique des bons du Trésor 2 p. c. — Statistiques.

LA NOUVELLE POLITIQUE DES SALAIRES EN ALLEMAGNE

par M. Henri de Man,

Professeur à l'Université de Francfort-sur-le-Mein.

L'action actuellement en cours du gouvernement allemand pour la réduction des salaires dépasse, par son envergure et par la vigueur des moyens employés, toutes les tentatives analogues qui se sont produites dans les pays frappés par la crise universelle.

Il est trop tôt, évidemment, pour juger sur des faits définitifs si les effets de cette action correspondent à ses objectifs. Mais il n'en est pas moins utile de signaler, dès à présent, en quoi elle consiste et quelles conditions déterminent et limitent ses chances de succès.

Son objectif publiquement affirmé n'est pas, comme pour la plupart des réductions de salaires entreprises ailleurs depuis 1929, d'adapter le mouvement des salaires à celui des prix, mais bien, en réduisant sans égard aux prix les salaires en même temps que la durée du travail, d'encourager la reprise des affaires et de réduire le chômage. L'hypothèse théorique sur laquelle s'appuie cette politique implique un rejet très net de la théorie dite du pouvoir d'achat, dont se réclament les syndicats et un certain nombre d'économistes, et un ralliement tout aussi décidé à la théorie opposée, qui attend le retour à la prospérité d'une augmentation des profits industriels par la « compression initiale » des frais de main-d'œuvre. Par contre, le gouvernement essaie de rendre cette attitude plus acceptable aux ouvriers et à l'opinion générale en favorisant l'introduction d'une semaine de travail

réduite, de façon à répartir le travail existant entre un plus grand nombre d'ouvriers.

La phase en quelque sorte préparatoire de cette action gouvernementale se trouva caractérisée à son point culminant par la *Notverordnung* (expression que l'on rend le mieux, peut-être, par *décret de salut public*) du 8 décembre 1931, qui fut l'un des derniers actes politiques du chancelier Brüning. Elle se distingua surtout de la phase actuelle par un autre objectif économique. Son but était double : réduire en même temps et dans la même proportion — de 10 à 15 p. c., si possible — les salaires et le coût de la vie. Par contre, à l'heure actuelle, où l'on considère le mouvement ascendant de tous les prix comme un indice de revirement économique favorable, l'action sur les prix se trouve complètement dissociée de celle sur les salaires ; il n'est même plus question, dans le programme du gouvernement actuel, de la pression si souvent annoncée, sinon effectivement exécutée, sur les prix de la production cartellisée ou trustifiée. Une autre différence est que l'action actuelle est liée à un effort pour la réduction des heures de travail. Une troisième différence essentielle entre les mesures d'alors et celles d'aujourd'hui, c'est que, tandis que le chancelier Brüning se bornait en somme à insérer d'autres chiffres dans les tarifs contractuels existants, sans rien changer à l'étendue et aux modalités de leur validité, les décrets actuels impliquent d'importantes

concessions à la thèse patronale qui revendique une plus grande liberté à l'égard de l'intervention syndicale et une réduction du domaine où s'exerce l'action coercitive des contrats collectifs.

Il serait inexact de dire qu'en Allemagne, la crise qui débuta en 1929 a provoqué dans les milieux patronaux une tendance à reconquérir le terrain qu'en 1918, on avait dû céder à l'interventionnisme syndical, au contrôle ouvrier et à toutes les formes similaires de la « démocratie industrielle ». En fait, cette tendance se manifeste depuis 1919, elle n'a pas cessé de progresser depuis, et la crise actuelle n'a fait que l'accélérer en créant une conjoncture matérielle particulièrement favorable à sa réalisation. Il n'y a de nouveau en principe, depuis une couple d'années, que la fusion pratique de l'action pour la compression des salaires avec l'action pour ce que l'on appelle le « desserrage » des contrats collectifs.

On sait que la reconnaissance légale des contrats collectifs conclus entre syndicats patronaux et ouvriers fut l'un des résultats sociaux les plus importants de l'époque révolutionnaire de 1918. Elle se trouve fortement ancrée dans toute une série de lois se rapportant au « droit du travail », à la conciliation et l'arbitrage officiels des conflits industriels, aux conseils d'entreprises, etc. En fait, les salaires entérinés par les contrats collectifs ont, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, la signification de salaires fixés par l'autorité de l'État ; et même avant le régime du gouvernement par les « décrets de salut public », le pouvoir des arbitres désignés par le gouvernement suffisait dans la pratique à leur donner un caractère officiel et très efficacement coercitif.

Les syndicats ouvriers de toutes tendances sont unanimes à considérer le *Tarifvertrag*, comme on appelle d'habitude le contrat collectif, comme la clef de leur position stratégique. Cependant, cette position serait bien plus compromise qu'elle ne l'est si, du côté patronal aussi, on n'avait de bonnes raisons de ne pas trop l'ébranler. Le *Tarifvertrag*, bien qu'il soit historiquement l'aboutissement de revendications ouvrières, présente des avantages des deux côtés. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que, de prime abord, il est apparu comme la création d'un intérêt commun plutôt que comme la réalisation d'une volonté unilatérale.

Il n'y a même pas si longtemps que, pour ce motif, la conclusion de contrats collectifs se heurtait à de très fortes résistances du côté ouvrier. Quand on a commencé à terminer des grèves ou lock-out par des contrats conclus entre organisations pour une durée déterminée, au lieu de simples accords individuels et momentanés, la majorité des ouvriers syndiqués était encore nettement hostile à ce nouveau procédé. En 1896, la condamnation du syndicat des ouvriers du livre, qui le premier conclut un *Tarifvertrag* général, par les syndicats des autres professions, était encore presque unanime ; on y voyait l'expression d'un solidarisme et d'un pacifisme sociaux qui ne pourraient qu'énerver l'esprit de combativité des ouvriers et entraver la liberté d'action de leurs organisations. Il a

fallu beaucoup d'années pour que, petit à petit, on abandonnât ces résistances et qu'on apprît à considérer le contrat collectif comme le véritable couronnement de la reconnaissance syndicale.

Du côté patronal aussi, la résistance à ce régime diminua à mesure qu'on reconnut qu'il n'était pas sans avantages. La fixation de salaires de base assurait une certaine protection contre les concurrents se servant d'une main-d'œuvre avilie ; la responsabilité assumée par de grandes organisations ouvrières donnait des garanties de sécurité plus grandes que le marchandage individuel ; pour un temps déterminé, on était virtuellement assuré d'une base stable pour le calcul des frais de production ; et enfin, pendant des périodes s'étendant souvent sur plusieurs années, on se sentait plus ou moins complètement à l'abri des menaces de grève.

Mais ces considérations n'assument une importance primordiale, du côté patronal, qu'en temps de prospérité plus ou moins stable ou croissante. Une crise violente les ébranle très sérieusement. Le caractère durable des conditions d'emploi fixées par les contrats collectifs apparaît dès lors comme une entrave à la compression des frais de production, par laquelle on croit pouvoir échapper aux pires effets de la dépression.

Aussi bien a-t-on vu, vers 1930, apparaître de plus en plus souvent dans les publications des groupements patronaux l'expression *Auflockerung der Tarifverträge* — littéralement : desserrage des contrats collectifs. Elle devint bientôt un mot d'ordre qui finit par passer dans le vocabulaire des programmes gouvernementaux. Elle veut dire que, sans toucher au principe de l'institution, on entend lui enlever la « rigidité » qui empêche d'adapter les salaires au mouvement accéléré des prix, voire même de se servir d'une compression encore plus considérable des salaires pour élargir la marge du profit et attirer le capital vers le réinvestissement industriel.

L'un des chefs les plus influents du mouvement patronal, M. Silverberg, a précisé l'intention de cette campagne il y a deux ans déjà, en écrivant (dans *Der Deutsche Volkswirt*, 1930-31, p. 414) : « La compression des frais de personnel représente le point de moindre résistance, et, pour le dire ouvertement, d'après moi, c'est sur ce point de moindre résistance qu'en Allemagne nous devons faire porter notre effort. Non point par cupidité ou soif de profit, mais tout simplement parce que nous ne pouvons pas commencer la réduction du coût de la production par la réduction des frais stables, c'est-à-dire des contributions, des charges publiques et des obligations d'amortissement que nous avons assumées, vis-à-vis de l'étranger surtout, sous la pression d'un excès de nouveaux investissements. »

* * *

Depuis, le gouvernement du Reich a fait sien l'objectif ainsi précisé. Mais il a essayé de diminuer la résistance qu'il savait devoir rencontrer même sur ce « point »-là, en joignant à cet objectif celui de la

réduction des heures de travail. D'autre part, il a voulu rendre son action plus effective en se servant — ce qui est peut-être paradoxal quant au principe, mais habile quant aux moyens d'exécution, — de l'armature de l'arbitrage obligatoire et des contrats collectifs légalisés pour réaliser une réduction draconienne des salaires prévus par ces mêmes contrats. Enfin, conformément à ses devises, « une économie libre et un gouvernement fort » et « le maximum d'effet par l'initiative privée », il a fait une concession très caractéristique à la liberté d'action des entreprises individuelles (du moins en ce qui concerne la fixation des conditions du travail) en faisant appel au mobile de la concurrence pour la réalisation de ses buts.

Résumons rapidement les directives essentielles des décrets publiés depuis le 4 septembre 1932.

D'abord, le *Schlichter* — le fonctionnaire chargé de la conciliation industrielle et autorisé, dans certaines conditions d'ailleurs faciles à remplir, à exercer un arbitrage obligatoire — peut imposer des réductions des salaires contractuels allant jusqu'à 20 p. c., au profit d'entreprises « en détresse ».

Une autre stipulation assure des primes et subventions gouvernementales aux entreprises qui augmentent, dans une certaine proportion, l'effectif de leur personnel au travail par rapport au 15 août 1932 ou par rapport à la moyenne des mois juin-juillet-août, tout en les autorisant à réduire les salaires de base dans une mesure allant jusqu'à 12.5 p. c.

L'innovation la plus curieuse, et la plus ingénieuse, du décret du 4 septembre 1932, est la forme donnée aux subventions gouvernementales prévues. Le décret prévoit l'émission de 1.500 millions de marks de *Steueranrechnungsscheine* (littéralement : bons de mise en compte d'impôts). Ces bons seront remis aux bénéficiaires pour une partie du montant des contributions qu'ils paieront, jusqu'à concurrence de :

- 50 p. c. de l'impôt sur le chiffre d'affaires ;
- 40 p. c. de l'impôt professionnel ;
- 25 p. c. de l'impôt foncier ;
- 100 p. c. de l'impôt sur la circulation.

Ces bons comportent un agio de remboursement de 4 p. c. par an et pourront être utilisés, pendant les années 1934-1938, pour le paiement de contributions de toute espèce, à l'exception de l'impôt sur le revenu. Ces bons seront négociables sur le marché libre, mais on s'attend à ce qu'ils servent surtout de sécurité pour l'obtention de crédits bancaires. En somme, on libère les industriels ainsi favorisés d'une partie de leurs impôts, dont le gouvernement remet la liquidation de quelques années, en partant de l'hypothèse que d'ici-là, même une faible reprise des affaires suffirait à augmenter les ressources du fisc et à diminuer les dépenses publiques dans une mesure suffisante pour assurer la libération aisée de cette dette.

Pour les primes directes, le gouvernement prévoit un débours de 700 millions de marks. Pour chaque ouvrier complémentaire embauché, le Reich donnera

100 marks par trimestre en bons de l'espèce décrite ci-dessus ; cela suffirait donc pour environ 1 3/4 million d'ouvriers, soit pour presque le tiers des chômeurs actuels.

A ces avantages financiers immédiats, vient s'ajouter l'avantage indirect de la possibilité d'une forte réduction de salaires. Ceci aussi s'applique aux entreprises qui embauchent un excédent de personnel et réduisent la semaine de quarante-huit heures actuellement en vigueur dans une proportion qui assure que le montant global des salaires payés reste au moins égal au montant précédent. Cela implique naturellement une série très compliquée de stipulations spéciales, sans cesse amendées ou perfectionnées par les mesures d'exécution. Ces mesures d'exécution sont orientées en principe vers la généralisation de la semaine de quarante heures. Ainsi, une entreprise, qui avait auparavant une semaine de travail inférieure en moyenne à trente-six heures, bénéficiera du décret au delà du nombre d'ouvriers réellement embauchés si elle introduit la semaine de quarante heures ; au contraire, si la semaine de travail était de quarante-huit heures, et si l'on passait à quarante heures sans augmenter plus que proportionnellement le personnel (c'est-à-dire, en d'autres termes, sans augmenter le nombre total des heures de travail), l'entreprise ne bénéficiera pas du décret. De cette façon, on veut empêcher que des entreprises, qui avaient déjà auparavant distribué le travail entre un plus grand nombre d'ouvriers par des journées réduites, se trouvent désavantagées par rapport à celles qui ont congédié plus de personnel pour maintenir la semaine de quarante-huit heures.

Quant aux revenus ouvriers, ils sont soumis, dans le cas normal d'une entreprise qui augmente son personnel tout en réduisant la semaine de travail, à une double pression : d'abord par la diminution des heures rétribuées, ensuite par la diminution du salaire de base. On a calculé que, dans beaucoup de cas, cette compression des ressources pourra atteindre jusqu'à 27 p. c. du revenu actuel. Au point de vue des frais de salaires pour les entreprises, en joignant à l'effet de cette réduction celui des primes gouvernementales, l'économie globale pourra aller jusqu'à 50 p. c. des frais de salaires précédents.

La réduction du salaire de base ne se réalise plus, cette fois, comme dans les décrets Brüning, par la diminution générale du taux des tarifs contractuels, à exécuter par les *Schlichter*. Au contraire, on part actuellement du principe que les contrats non seulement restent en vigueur, mais encore que les tarifs qu'il stipulent restent inchangés. Seulement, ces tarifs deviennent « applicables » avec les réductions mentionnées (jusqu'à 12.5 p. c. pour le réembauchage et jusqu'à 20 p. c. pour les « entreprises en détresse »). Juridiquement, les contrats restent en vigueur ; mais les salaires de base qu'ils prévoient sont *abdingbar*, c'est-à-dire réductibles par marchandage, dans les deux catégories de cas prévus. Les décrets portant sur les mesures d'exécution précisent que l'employeur qui applique les tarifs contractuels « avec les réduc-

tions autorisées exécute le contrat collectif et le contrat de travail conformément aux lois ».

Cette stipulation juridique n'est pas sans importance pratique. Non seulement elle met à la disposition des *Schiedsämter* (cours d'arbitrage) et des *Schlichter* (arbitres) tout l'appareil coercitif prévu par les lois qui protègent le régime contractuel, mais encore elles rendent illégale toute intervention des syndicats pour entraver l'application des décrets. Les tribunaux (en premier lieu, les cours d'arbitrage et les « tribunaux du travail ») doivent donc — comme ils le font actuellement tous les jours — aider à la réduction des tarifs de salaires en vertu même du régime qui était destiné à assurer leur validité et leur durée contractuelles ! Moins d'un mois après le 4 septembre, un grand syndicat national, celui des relieurs, se trouve déjà, devant un tribunal de première instance, l'objet d'une *einstweilige Verfügung* (jugement en référé, correspondant à peu près à l'injonction américaine). Ce jugement lui interdit « tout secours, matériel ou moral », au profit de membres en grève contre une réduction de salaires appuyée sur le décret du 4 septembre, et lui enjoint même « d'employer tous les moyens dont il peut disposer pour les amener à reprendre le travail ». Et pareille injonction n'a pas seulement une signification théorique ; le syndicat contrevenant peut être condamné à payer des dommages et intérêts, et cela en vertu des stipulations légales qui punissent « l'infraction aux dispositions des contrats collectifs ». Sans doute les syndicats peuvent-ils contester la légalité de cette situation en ayant recours à la Cour suprême du Reich ; mais les chances de succès de pareille action sont pratiquement nulles, les pouvoirs d'exception accordés au gouvernement en vertu de l'article 48 de la Constitution étant difficilement attaquables pour les raisons de forme qui sont les seules dont la Cour suprême ait à connaître.

* * *

Malgré tout cela, dès les premières tentatives d'application des nouvelles réductions de salaires prévues, des grèves ont éclaté immédiatement à peu près dans toutes les entreprises en question. Pour la première fois depuis le début de la crise, l'Allemagne a vu se produire une véritable vague de grèves ou de grèves-lettres. Elles ne furent d'ailleurs pas très importantes pour la plupart ; limitées par les conditions mêmes de l'action gouvernementale à des entreprises isolées, elles n'englobaient généralement que quelques centaines ou quelques milliers d'ouvriers, au total une très petite partie de la classe ouvrière. En général, elles furent de très courte durée, car — et c'est ce qu'il y a de plus remarquable — jusqu'au moment où j'écris ces lignes, elles se sont terminées presque sans exception par le succès rapide des ouvriers.

Cela peut paraître surprenant dans un pays où le chômage est aussi étendu et où l'influence des associations patronales sur les entreprises particulières est aussi forte qu'en Allemagne. Pour comprendre cette situation, il faut tenir compte de facteurs psycholo-

giques à caractère exceptionnel qui prévalent, et du côté ouvrier et du côté patronal.

Chez les ouvriers, la perspective d'une répartition un peu plus égale du travail par la réduction de sa durée (mesure que les syndicats ont réclamée sans grand succès dès les débuts de la crise de chômage actuelle) n'offre plus l'attrait qu'elle présentait encore à un moment où les salaires n'avaient pas encore été réduits au niveau actuel. Le fait est qu'aujourd'hui, malgré que l'on ait déjà diminué les indemnités des chômeurs jusqu'à l'extrême limite des nécessités physiques les plus urgentes, la marge entre le niveau des salaires et celui des indemnités de chômage s'est tellement rétrécie que, pour une très grande partie des ouvriers au travail, le danger de perdre leur emploi effraie beaucoup moins que naguère. Dans ces conditions, on risque plus aisément une grève.

Ainsi, il apparaît une fois de plus que l'on se trompe en pensant que les époques de crise économique aiguë rendent les grèves quasiment impossibles et les condamnent à un échec certain. Assurément, les grands mouvements de grève se produisent principalement quand la conjoncture économique est ascendante, puisqu'alors la demande croissante de main-d'œuvre facilite l'obtention de meilleures conditions de travail. Mais il est un autre type de grèves qui correspond, au contraire, aux époques de la plus profonde dépression, malgré le chômage le plus étendu. Elles se produisent généralement après qu'une série de diminutions de salaires a abouti à un niveau de vie que les ouvriers trouvent insupportable, à tel point qu'ils préfèrent n'importe quoi à leur acceptation. A l'encontre des grèves normales des époques de prospérité croissante, ces grèves-là sont toujours défensives et généralement « sauvages », c'est-à-dire spontanées et se produisant en dehors de l'influence de l'organisation syndicale. Au point de vue de leur physionomie psychologique, on pourrait dire que ce sont des grèves de désespoir, tandis que les grèves normales sont des grèves d'espoir.

Chose curieuse, les circonstances matérielles extrêmement défavorables en temps de stocks accumulés et de chômage intense ne les empêchent pas d'aboutir très souvent à faire triompher le plus clair de leurs revendications. L'exemple typique en est fourni par la plupart des grèves qui, depuis le milieu du siècle précédent, caractérisent à chaque grande crise économique les phases de la plus profonde dépression. Dans la crise actuelle, les grèves récentes des mineurs du Borinage et des tisserands du Lancashire se rattachent à la même catégorie de mouvements. Il semble bien qu'on puisse y faire rentrer aussi les grèves allemandes qui, depuis septembre, ont infligé un démenti à l'opinion courante selon laquelle on ne verrait plus de mouvements de grève avant que le chômage ne commence à diminuer.

Cependant, le succès généralement rapide de ces grèves ne peut s'expliquer entièrement que si l'on

tient compte des motifs particuliers qui diminuent la volonté de résistance du côté patronal.

Ces motifs sont d'ordre économique, d'abord. Les entreprises qui sont actuellement en état de bénéficier du décret du 4 septembre prouvent par là qu'elles croient tout au moins pouvoir escompter une augmentation des commandes dans un avenir assez rapproché ; pour ne pas être devancées par la concurrence, elles ont donc intérêt à éviter les dislocations qu'entraînent des grèves prolongées, autant que le ressentiment d'un personnel ouvrier affaibli par des privations excessives et ne travaillant que la rage au cœur. En outre, les avantages immédiats que ces entreprises peuvent retirer des subventions et primes de réembauchage sont tellement importants qu'il peut paraître plus sage de s'en contenter, même s'il faut pour cela renoncer à l'avantage supplémentaire d'une nouvelle réduction de salaires.

A ces motifs matériels — appuyés vraisemblablement, dans beaucoup de cas, par la conviction personnelle qu'il n'est ni juste ni profitable à la longue d'abaisser les salaires au delà d'une certaine limite — viennent s'ajouter des considérations d'ordre stratégique, de la part des grandes organisations patronales.

Le décret du 4 septembre, tout en donnant satisfaction à la revendication patronale d'un « desserrage » des contrats collectifs, choisit une méthode qui ne correspond que partiellement aux vues traditionnelles des syndicats patronaux. Leur puissance repose essentiellement sur ce qu'ils sont légalement partie contractante des conventions qui régissent les conditions du travail des industries dans leur ensemble. Leur fonction sociale est, en définitive, analogue à celle des syndicats ouvriers, qui est de supprimer, dans la mesure du possible, la concurrence individuelle sur le marché du travail. Or, voici que le gouvernement, pour « desserrer » les tarifs de salaires, fait appel à l'initiative particulière des entreprises isolées, et « desserre » en même temps par là la cohésion sur laquelle repose la puissance, énorme en Allemagne, des syndicats patronaux. Il est impossible que ceux-ci voient d'un bon œil l'encouragement ainsi donné à l'esprit de concurrence individuelle.

Dans ces conditions, le bonheur de l'un fait le malheur de l'autre, et les avantages accordés aux firmes qui peuvent risquer un sérieux réembauchage signifient un désavantage correspondant pour les firmes concurrentes. Celles-ci, ne l'oublions pas, non seulement ne reçoivent ni primes ni subventions, mais encore elles doivent continuer à payer les salaires antérieurs, à moins de se faire déclarer en « détresse » par le *Schlichter*, ce qui implique des démarches assez compliquées, pas toujours agréables, de durée incertaine et de résultat aléatoire.

Il faut ajouter à cela qu'en faisant de nouveau dépendre, dans une large mesure, le niveau des salaires du *bargaining* individuel entre patrons et ouvriers des entreprises isolées, on augmente forcément l'influence des conseils d'entreprise au détri-

ment de celle des organisations syndicales ouvrières. Cette tendance plaît d'autant moins aux syndicats patronaux que l'influence des groupements extrémistes est beaucoup plus marquée dans les conseils d'entreprise que dans les organismes directeurs des syndicats.

On comprend, dès lors, que l'attitude des syndicats patronaux soit beaucoup moins décidée que celle des syndicats ouvriers. Tandis que, du côté ouvrier, les syndicats de toutes les tendances, appuyés par les organisations politiques correspondantes — y compris celles du mouvement hitlérien — préconisent la résistance à outrance contre les nouvelles diminutions de salaires parce que « il y a une limite à tout », les syndicats patronaux recommandent plutôt à leurs membres d'agir avec prudence. L'association patronale centrale, qui englobe toutes les industries, a engagé ses membres à « éviter toute action qui pourrait influencer défavorablement les conditions psychologiques et économiques dont dépend tout l'effet du plan gouvernemental ». Il n'est guère douteux qu'il faille interpréter cela comme un conseil de ne pas trop tendre l'arc. Un certain nombre de syndicats patronaux d'industrie ont déjà pris position contre la latitude donnée aux patrons de modifier les conditions de salaires. Il est assez naturel, d'ailleurs, qu'alors qu'une minorité des entreprises seulement peut profiter des subventions et primes de réembauchage, les autres entreprises n'aimeraient pas beaucoup devoir les soutenir par leurs contributions pour les mettre en état de leur faire une concurrence plus efficace.

* * *

Cette situation indique, dans une mesure essentielle, les limites probables de l'efficacité de la nouvelle politique gouvernementale en ce qui concerne les conditions sociales du travail.

Quant à l'effet économique des mesures décrétées sur le « retour à la prospérité », on ne peut naturellement jusqu'à présent qu'ou bien se limiter à la discussion théorique qui oppose des thèses déjà connues, ou bien qu'indiquer quelques possibilités pratiques immédiates, dont il est très difficile de jauger à l'avance l'importance finale.

La méthode des « bons de mise en compte d'impôts » a, en soi, été jugée assez favorablement dans les milieux compétents. Il s'est trouvé peu de gens pour critiquer en principe que l'on ait osé, de cette façon, prendre une hypothèque sur un avenir meilleur. Mais les opinions divergent beaucoup plus quand il s'agit de prévoir si la méthode choisie contribuera réellement à provoquer la remise en marche des affaires que l'on en espère. L'objection de principe la plus fréquente, et qui somme toute se présente le plus aisément à l'esprit, c'est qu'en transférant de l'argent des caisses de l'Etat à celles de firmes industrielles, on ne cause aucune augmentation du volume des commandes. Aussi longtemps que la demande ne se trouve pas aiguillonnée par ailleurs, on peut bien par ce moyen activer la production de stocks, mais non leur place-

ment. En attendant, on n'aurait réalisé qu'un déplacement du travail, mais non une augmentation de sa quantité globale.

Comparativement à l'importance de ces considérations, les discussions sur l'effet financier probable de la mise en circulation des bons ne portent que sur des points secondaires. L'opinion qui prévaut dans ce domaine est que, tout considéré, ce système de subventions présente moins de désavantages au point de vue de la circulation des valeurs que la plupart des autres systèmes pratiqués ou proposés jusqu'à présent, et qu'à prendre les choses au pis, s'il ne fait pas beaucoup de bien, il est improbable qu'il puisse faire beaucoup de tort au marché financier.

Les jugements de la critique qui se place sur un terrain purement économique, sans esprit de parti et avec un grand souci d'objectivité et de modération, ont été particulièrement bien résumés dans un article de M. Stolper, le directeur du *Magazin der Wirtschaft*, l'une des revues économiques les plus considérées. J'en extrais ces passages essentiels :

Une réduction générale des salaires allant jusqu'à 12 1/2 p. c. « rapprocherait le niveau des salaires de celui des indemnités de chômage dans une proportion très dangereuse pour la volonté de travail. Par la rupture des tarifs contractuels, on affaiblit la cohésion des syndicats tant patronaux qu'ouvriers, qui sont les piliers du régime contractuel, et ainsi l'on augmente encore l'inquiétude et le désarroi sociaux. Surtout, cette méthode fera monter une vague gigantesque de travail bureaucratique, qui submergera fatalement l'appareil administratif existant, de sorte que l'inévitable incohérence des décisions deviendra une nouvelle source d'injustices. L'organisme de l'arbitrage industriel est loin d'être équipé pour pouvoir satisfaire à cette tâche. Sous couleur de se fier à l'initiative privée, le programme gouvernemental enlève à cette initiative le plus clair de son caractère volontaire, car il impose à l'organisme économique une mécanique à l'action de laquelle les individus ne pourront guère se soustraire. En effet, dès que des entreprises, pour jouir des primes allouées, commenceront dans une mesure tant soit peu sérieuse à réembourser, toutes les entreprises concurrentes devront suivre le mouvement, sous peine de se trouver éliminées du marché — à moins qu'elles n'aient les nerfs assez forts pour attendre que le concurrent trop empressé se trouve entraîné dans la débâcle du mécanisme gouvernemental. Si tant est que ce mécanisme fonctionne, il peut assurément amener une galvanisation formidable du marché du travail. Mais la tentative est chargée du poids incalculable du risque que cette galvanisation aboutisse bientôt à une catastrophe qui serait doublement désolante si l'amélioration de la conjoncture économique mondiale ne suivait pas la même allure ou si les autres conditions qu'exige une hausse de la conjoncture allemande ne sont pas remplies. Ces conditions appartiennent au domaine de la politique générale, douanière, fiduciaire et bancaire. »

Cependant, l'argument essentiel de la critique qui s'oppose le plus fondamentalement à l'action gouvernementale reste le danger d'une tentative d'aiguillonner la production tout en réduisant encore la puissance d'achat des masses de la population — et cela à un moment où le mouvement descendant des prix se trouve universellement renversé et où la vague générale du protectionnisme (surtout par le contingentement) diminue de plus en plus les possibilités de l'exportation.

La diminution de la puissance d'achat du peuple allemand par la réduction des salaires a déjà atteint, depuis trois ans, des proportions formidables. Le pourcentage des réductions des tarifs contractuels est loin, évidemment, d'en donner une idée. Mais comme, à défaut d'une statistique générale sur le taux des salaires effectivement payés dans l'industrie allemande, c'est le seul élément dont on puisse suivre rigoureusement le mouvement, il n'est pas sans intérêt d'en prendre connaissance. En voici la statistique depuis 1929, selon le dernier cahier paru de l'*Institut für Konjunkturforschung* (7^e année, 2^e cahier). Ce tableau indique (en pfennigs), pour l'ensemble du Reich, les salaires horaires prévus par les contrats collectifs pour les ouvriers de la catégorie (âge et sexe) la plus favorisée, tant aux pièces qu'à l'heure :

	Qualifiés	Non qualifiés
1929 (moyenne)	101,1	79,4
1930 (moyenne)	102,8	80,7
1931 Avril	97,9	76,9
Mai	96,9	76,1
Juin	96,8	76,0
Juillet	96,5	75,8
Août	96,4	75,7
Septembre	96,3	75,7
Octobre	95,5	75,2
Novembre	94,9	74,7
Décembre	94,2	74,1
1932 Janvier	84,9	66,9
Février	84,9	66,9
Mars	84,8	66,7
Avril	84,7	66,7
Mai	82,1	64,0

Il importe de ne pas oublier que les salaires prévus par les contrats collectifs sont généralement des salaires minima. La plupart des contrats prévoient un salaire réel qui les dépasse dans une proportion fixée selon les méthodes les plus diverses par les tarifs contractuels, surtout pour les salaires aux pièces et à primes. De 1927 à 1930, la statistique montrait que cet excédent oscillait entre 1 et 26 p. c. du salaire de base, la moyenne étant généralement de 10 à 12 p. c. pour les ouvriers qualifiés et de 1 à 10 p. c. pour les non-qualifiés. Or, les chiffres dont on dispose pour un certain nombre d'industries montrent que, sans qu'il eût été besoin du moindre « desserrage » des contrats collectifs, le jeu de l'offre et de la demande de main-d'œuvre a suffi à réduire cette marge d'excédent à

peu près à zéro dès la deuxième ou troisième année de crise. Il faut donc ajouter ce pourcentage à celui de la réduction des salaires contractuels de base pour obtenir une idée réelle de la diminution que ceux-ci ont subie.

Bien entendu, il ne s'agit encore dans tout cela que de taux de salaires, et non de revenus réels. En fait, même l'ouvrier travaillant à journées entières touche beaucoup moins, à cause des déductions pour les assurances sociales (de 7 à 8 p. c. du salaire en moyenne) et pour l'impôt sur le revenu (de 2 à 3 p. c. en moyenne). Pour se faire une idée de l'importance autrement considérable de la réduction des ressources ouvrières réelles (aussi à la suite du chômage et des journées réduites), on peut d'abord comparer les montants globaux des impôts sur le revenu prélevés sur les salaires : rien qu'au cours de la dernière année saisie par la statistique la plus récente (d'août 1931 à août 1932), ce rendement est tombé de 94,9 millions de marks à 60,9 millions.

Une autre base de comparaison est fournie par les statistiques portant sur le « revenu du travail » (revenu global de tous les salaires et traitements d'ouvriers et d'employés). Voici ce que dit, à ce sujet, le fascicule déjà cité de l'*Institut für Konjunkturforschung* (arrêté avant le décret du 4 septembre) :

« Le revenu du travail, qui baisse régulièrement pendant le premier trimestre de l'année, s'est trouvé diminué, à la suite du décret du 8 décembre 1931, du dernier trimestre de 1931 au premier trimestre de 1932, de 16 p. c. environ. Pour montrer le caractère unique de pareille diminution de revenus, citons les pourcentages correspondants de la diminution pendant les années précédentes. Du quatrième trimestre de chacune de ces années au premier trimestre de l'année suivante, le revenu du travail a baissé :

De 1928 à 1929, de	5 p. c.
De 1929 à 1930, de	5 p. c.
De 1930 à 1931, de	10 p. c.
De 1931 à 1932, de	16 p. c.

» Cette opération violente, qui anticipait une partie de l'effet du recul futur de la conjoncture, devait

entraîner une réaction. En effet, le revenu du travail a de nouveau augmenté pendant le deuxième trimestre de 1932 ; l'augmentation saisonnière, contrairement à ce qui s'était produit en 1930 et 1931, a pu se manifester presque pleinement. Depuis lors, et pendant le troisième trimestre de cette année, le revenu trimestriel du travail se maintient aux environs de 6,8 milliards de marks. Comme ce revenu augmente d'habitude du deuxième au troisième trimestre par l'effet d'une amélioration saisonnière, cela signifie en réalité un recul de la conjoncture, recul beaucoup plus faible cependant que pour l'époque correspondante de 1931. Alors, le revenu du travail s'est trouvé diminué, par rapport à la marche de la conjoncture dégagée des fluctuations saisonnières, de 450 millions de marks, soit 5,3 p. c., en 1932, par contre, d'environ 250 millions de marks, soit 3,7 p. c. Pour autant qu'on puisse prévoir, le revenu du travail global pour l'année 1932 se tiendra au niveau de 26 ou 27 milliards de marks. »

Or, en 1929, ce chiffre était encore de 43 milliards de marks. Cette confrontation suffit à montrer le caractère véritablement angoissant du problème de la puissance d'achat intérieure qui, dans la pratique, correspond à l'opposition entre les thèses de la compression et de l'expansion comme moyen de progrès économique et social. Les forces réelles qui représentent l'opposition de ces deux thèses s'affrontent actuellement avec une acuité sans précédent. En poussant jusqu'à la plus extrême limite son adhésion à la thèse de la compression, le gouvernement du Reich s'est engagé dans une expérience dont le résultat pratique aura tout au moins la valeur d'une démonstration. Pour ma part, je serais fort étonné qu'elle ne confirmât pas la leçon d'expérience que l'on a déjà pu tirer de tant de tentatives analogues précédentes : c'est que, selon la réflexion que l'on prête à un homme politique italien très connu, on ne sauvera pas le navire aussi longtemps que les occupants de chaque cabine se borneront à essayer de pomper l'eau de leur cabine dans celle de leur voisin. L'image, je crois, peut s'appliquer au voisinage social autant qu'au voisinage national.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(AOUT-SEPTEMBRE 1932.)

Aperçu d'ensemble.

La période sous revue, qui englobe les mois d'août et de septembre ainsi qu'une partie du mois d'octobre, présente un vif intérêt.

En effet, si, jusqu'à la fin de juillet, la crise a été s'aggravant sans cesse, août, par contre, a marqué un raffermissement des prix de gros, raffermissement qui s'est étendu de proche en proche à un grand nombre de produits, mais qui, par la suite, ne s'est pas maintenu partout au même niveau. En même temps, on a enregistré sur toutes les bourses aux valeurs mobilières une reprise, assez peu soutenue d'ailleurs; d'autre part, les producteurs semblent faire preuve de plus de confiance dans l'avenir.

Quelle peut être la portée de ces indices de reprise en dehors des influences saisonnières caractérisées qui devaient jouer à cette époque de l'année?

La réduction du volume des affaires depuis 1929 est considérable et on peut la mesurer à certains indices (1).

1° La production de fonte, en juin 1932, était en recul de 31 p. c. sur la moyenne de 1929 et de 17 p. c. sur l'été de 1931; celle d'aciers finis, de 46 p. c. et de 22 p. c. respectivement.

2° L'indice de la production industrielle accusait une diminution, aux mêmes dates, de 38 p. c. et de 18 p. c.

3° En juin 1932, les transports intérieurs étaient en recul de 42 p. c. par rapport à 1929 et de 28 p. c. par rapport à l'été de 1931.

4° Le volume des importations de matières brutes a diminué de 35 p. c. et de 24 p. c. respectivement; celui des exportations de produits fabriqués, de 34 p. c. et 17 p. c.

5° Le degré d'emploi, calculé d'après les chiffres officiels du chômage, était de 99,2 p. c. en juin 1929, de 88,8 p. c. en juin 1931 et de 76,2 p. c. en juin 1932, soit des aggravations équivalant à 23 p. c. et 12,6 p. c. de la capacité de travail.

Le fléchissement dans la grande et la moyenne industrie serait de 35 p. c. par rapport à 1929 et de 20 p. c. par rapport à l'été de 1931; le fléchissement a été moins considérable dans la petite industrie, dans l'agriculture et dans les professions libérales. Dans l'ensemble de l'économie mondiale, le fléchissement

nous ramène aux niveaux de production du début du siècle, alors que la population a fortement augmenté, que les besoins se sont multipliés, que, surtout, la capacité de production de l'outillage et de la force motrice a subi un accroissement supérieur à tous les autres.

La question n'est donc pas aujourd'hui de savoir, comme l'opinion commune le pense trop souvent, si l'on reverra bientôt la prospérité, le réveil de l'esprit d'entreprise, les hauts prix, les « booms » de toute nature et une violente concentration des capitaux libres vers la bourse, phénomènes déterminant une extension des moyens de production. Il s'agit bien plutôt d'essayer de déterminer si les conditions d'assainissement au cours des années qui vont suivre sont telles que la consommation — et partant la production — regagneront un niveau rétablissant une marge normale de profit, tout en permettant une reprise graduelle des salaires.

La réponse à une question de portée volontairement limitée a beaucoup de chances d'être plus précise, plus satisfaisante aussi que celle qui porterait sur un avenir plus lointain.

Dans ce domaine limité, les possibilités d'amélioration ne sont pas impossibles à trouver. La crise a comprimé les simples achats de renouvellement et les stocks rapprochés de la consommation se sont peu à peu épuisés. Les entreprises ont vécu, au jour le jour, dans un engourdissement qui gagnait de proche en proche, mais auquel a résisté plus que d'autres l'industrie alimentaire.

Mais même une activité ralentie comporte une usure à laquelle il faut remédier et qui doit, par les commandes auxquelles elle oblige, ranimer la production.

Cette cause agit certainement en ce moment. Les avis des industriels sont caractéristiques : la reprise saisonnière, disent-ils souvent, apparaît comme plus accentuée que précédemment. D'autre part, les commandes de renouvellement sont accélérées par la fermeté des prix.

Dans l'industrie métallurgique, dans celle des textiles, il y a de l'amélioration. Certains commerçants de détail sont également plus satisfaits.

Mais on s'abuserait étrangement en voulant forcer les étapes. Constatation symptomatique, le public consommateur se réserve encore : il ne répond pas aux sollicitations du détaillant annonçant l'opportunité d'achats « avant la hausse », à celles du courtier sou-

(1) *Bulletin de l'Institut des Sciences Economiques*, Louvain, août 1932, p. 383.

tenant qu'une reprise de la bourse est imminente et qu'il convient de ne pas attendre.

La position générale du crédit est incontestablement meilleure et les conversions françaises et anglaises d'emprunts importants doivent avoir une influence positive bienfaisante sur le marché des capitaux.

* * *

On ne sait que trop qu'une partie du pays, cédant à un entraînement collectif et au désir d'atténuer des maux certains sans en chercher les causes profondes, a réclamé et obtenu des mesures de protection économique en faveur de l'agriculture, des charbonnages et de quelques industries secondaires.

C'est l'agriculture — avec ses quelques produits peu diversifiés, à l'encontre de ceux de l'industrie pour lesquels les spécifications sont innombrables — qui est, avec l'industrie de la pêche, la grande bénéficiaire des mesures de contingentement et des relèvements de droits.

Voici, d'après une publication agrarienne, la liste des droits et contingentements dont bénéficie l'agriculture belge.

Mesures douanières et autres prises en faveur de l'agriculture en Belgique.

I. — PRODUITS ANIMAUX.

1. — Animaux vivants :

a) Bovidés	57,50 aux 100 kg.
b) Moutons	57,50 aux 100 kg.
c) Porcs	86,25 aux 100 kg.
d) Chevaux	172,50 à 345 par tête.
e) Chevaux de boucherie..	32,20 par 100 kg.
f) Volailles.....	115,— par 100 kg.

2. — Viande frigorifiée :

a) Bovine.....	86,25 aux 100 kg. conting.
b) Ovine	86,25 aux 100 kg.
c) Porcine	86,25 aux 100 kg. conting.
d) Chevaline	46,— aux 100 kg.
e) Autres	86,25 aux 100 kg.

3. — Viande fraîche ou réfrigérée :

a) Bovine.....	120,75 aux 100 kg. conting.
b) Ovine	120,75 aux 100 kg.
c) Porcine	120,75 aux 100 kg. conting.
d) Lard frais ou salé.....	—
e) Chevaline	64,40 aux 100 kg.
f) Volaille	276,— aux 100 kg.
g) Autres	120,75 aux 100 kg.

4. — Beurre

161,— aux 100 kg. conting.

5. — Fromage autre que mou et blanc

82,80 aux 100 kg.

6. — Margarine

115,— aux 100 kg.

II. — PRODUITS VÉGÉTAUX.

1. — Avoine	24,15 aux 100 kg.
2. — Sucre	100,— aux 100 kg.
3. — Pommes de terre primeurs jusqu'au 1/6	10,35
4. — Tabac	350,— aux 100 kg.
5. — Houblon	60,— aux 100 kg.
6. — Betteraves sucrières ...	130,— la tonne.

III. — PRODUITS HORTICOLES.

1. — Choux-fleurs 1/12 au 30/4	13,80 aux 100 kg.
2. — Tomates 1/12 au 15/7	92,— aux 100 kg.
3. — Cornichons	27,60 aux 100 kg.
4. — Pommes fraîches (1) :	
En vrac	10,35 aux 100 kg.
Emballées	28,75 aux 100 kg.
5. — Poires fraîches	20,70 aux 100 kg.
6. — Prunes fraîches :	
1/11 au 30/6	200,— aux 100 kg. conting.
1/7 au 31/7	125,— aux 100 kg. conting.
Autres dates	50,— aux 100 kg. conting.
7. — Raisins frais de table ..	207,— aux 100 kg. conting.

Cette liste n'est d'ailleurs pas complète : il faut y ajouter le contingentement des fleurs coupées (2 mai), des dérivés du maïs (10 mai) et la protection des céréales indigènes par l'engagement d'incorporer, à un prix forfaitaire, 10 p. c. de farine indigène, — engagement rendu possible par l'interdiction d'importer du blé tendre.

Pour l'industrie proprement dite, on a les contingentements des engrais azotés (août 1931), des chaussures (20 mars 1932), des tissus et bonneteries de soie (10 mai), des automobiles (10 août), des feutres en laine pure et en laine mélangée (29 septembre).

L'effet de ces mesures contraires à la politique traditionnelle du pays et à ses intérêts généraux n'a pas tardé à se faire sentir. Les prix du beurre, du lait et du poisson ont augmenté par suite de l'application stricte du contingentement : l'index des prix de détail en a été directement influencé et de façon sensible.

Le prix des charbons, notamment de l'antracite, a également haussé.

Index des prix de détail.

Juin	708
Juillet	708
Août	706
Septembre	713
Octobre	720

L'opinion publique a réagi avec une vigueur peu commune : ses protestations, qui se sont fait jour dans la presse, dans l'action du Comité du libre-échange, dans des affiches, se sont poursuivies jusqu'aux élections communales d'octobre 1932, qui ont marqué de la façon la moins discutable l'opposition du corps électoral à une politique de protectionnisme et de renchérissement du coût de la vie : il semble désormais acquis que les contingentements, aussi formellement condamnés, ne seront pas étendus et que ceux qui existent sont destinés à être, pour le moins, très fortement atténués. L'intérêt public commande qu'il en soit ainsi.

* * *

Un des graves problèmes d'intérêt général dont il convient ici de dire un mot est celui des finances publiques. Le déficit du budget entraîne l'Etat et les grands services publics à recourir à l'emprunt. Signa-

(1) Le gouvernement fixera la date de mise en vigueur de ces nouveaux droits sur les pommes.

lons les opérations suivantes, faites au cours de la période sous revue :

Un emprunt de 1 milliard du Crédit Communal de Belgique ;

Un emprunt de 220 millions de la Régie des Téléphones et Télégraphes, emprunt émis à l'étranger ;

Un emprunt de 500 millions de l'Etat, sous forme de bons du Trésor à deux ans.

Le gouvernement a également procédé à une opération de renouvellement de 830 millions de bons décennaux venus à échéance et remplacés par des bons quinquennaux.

Le gouvernement luxembourgeois, de son côté, a entamé des négociations pour l'émission d'un emprunt de 100 millions de francs.

On veut espérer que le rétablissement des finances publiques et la présentation d'un budget en équilibre permettront de ralentir le rythme de l'endettement de l'Etat. Il est surtout désirable, au moment où les gouvernements français et anglais ont tenté et réussi des opérations de conversion de très grande envergure, ramenant à 3 1/2 p. c. et à 2 p. c. les taux de l'argent à long et à moyen terme, que les conditions du marché national permettent au gouvernement belge d'emprunter à des taux aussi modérés que possible. L'économie belge est assez robuste pour supporter la crise actuelle sans que le crédit de l'Etat fléchisse et ce dernier doit pouvoir trouver sur le marché intérieur tous les capitaux dont il a besoin.

Mais la condition préalable est un budget en équilibre.

En présence de la baisse importante des prix de détail, des compressions sérieuses de dépenses sont certainement possibles, et l'on peut d'autre part trouver des ressources complémentaires de telle manière que toutes les classes participent aux sacrifices nécessaires.

* * *

Il est intéressant de signaler la multiplication des « foires commerciales », « semaines des produits belges », « braderies », « salons de l'alimentation », etc. ; au cours des derniers mois, on a organisé de semblables manifestations à Charleroi et à Tirlemont, sans compter celles de Bruxelles, les visites du train-exposition, etc. C'est la preuve — et l'on ne peut que s'en réjouir — que la crise a enseigné aux producteurs et commerçants l'importance du marché intérieur, qui, tous les indices sont concordants à cet égard, s'est montré bien plus résistant que les marchés extérieurs.

Cependant, il serait souhaitable de ne point verser dans certaines exagérations qui nous ramèneraient au protectionnisme par la voie de la psychologie des foules. A qualité et à prix égal, il est légitime de donner la préférence à des membres d'un groupement social plus restreint. Mais ce serait énerver la production que de la protéger par des artifices psychologiques et sociaux et de faire croire que la qualité nationale peut remplacer les autres qualités d'un produit.

L'industrie.

LA HOUILLE.

L'industrie charbonnière a été dominée depuis trois mois par la continuation puis par la liquidation de la grève des mineurs dans les bassins du Sud.

Cette liquidation a été longue, les ouvriers ne reprenant le travail que graduellement, malgré la réalisation d'un accord de principe à la Commission nationale mixte des mines, sur les bases suivantes :

1. La Commission, prenant acte de l'accord provisoirement réalisé entre la Belgique et l'Allemagne, décide qu'à partir du 1^{er} octobre, une augmentation de 1 p. c. sera accordée sur tous les salaires. Une sous-commission composée de patrons et d'ouvriers fixera le taux définitif de l'augmentation en tenant compte des avantages qui résulteront pour l'industrie charbonnière de l'accord avec l'Allemagne lorsque celui-ci sera définitivement conclu.

2. La direction de chaque charbonnage reverra, individuellement, les salaires inférieurs. Pour l'examen de cette question, les comités locaux seront consultés.

3. Après application des mesures prévues au 1 et au 2, les salaires sont stabilisés jusqu'au 1^{er} novembre.

4. Une sous-commission composée de trois délégués des patrons et de trois délégués des ouvriers examinera la revision de la convention sur les salaires.

5. Au Borinage, réembauchage, autant que possible, de l'ensemble du personnel, sans préjudice pour les ouvriers mineurs, en établissant un roulement dont les modalités d'application seront déterminées par une commission composée de délégués à désigner par les parties.

Pour chacun des autres bassins, en vue de trouver une solution tendant au même but, une commission composée de la même manière sera constituée.

Les péripéties mouvementées de la grève, l'irritation provoquée par la baisse du pouvoir d'achat agissent pour retarder la reprise du travail, qui n'a eu lieu que le 8 septembre, après deux mois d'arrêt de l'activité.

La grève a permis la liquidation d'une partie importante des stocks, qui, après avoir atteint 4.062.000 T., sont, paraît-il, descendus à 2.800.000 et 2.600.000 T. Cette situation a permis, avec le contingentement des charbons allemands, de voir se raffermir les prix et notamment ceux des charbons domestiques, où la demande est satisfaisante.

Au point de vue des combustibles industriels, les ordres se sont déjà ressentis de la reprise générale d'activité en août et en septembre.

L'écoulement des stocks, parfois très important dans certaines entreprises, leur a permis d'améliorer leur situation financière et, par contre-coup, les banques en ont ressenti une plus grande aisance.

Cependant, la grève a amené les charbonnages des Produits du Flénu à abandonner définitivement l'exploitation de deux puits abandonnés au début de la grève. Celle-ci, par contre, a bénéficié aux charbonnages du Limbourg, non atteints par elle, car ils ont pu maintenir leur extraction et écouler leurs stocks.

Les négociations entre l'Allemagne et la Belgique au sujet du contingentement des charbons allemands importés en Belgique ont été fort longues : un premier accord, venu à expiration, fixait un coefficient d'importation de 56 p. c. que les producteurs belges auraient voulu réduire. Les négociations poursuivies pendant tout le mois de septembre ont finalement abouti à un accord sur les bases suivantes : pendant le mois d'octobre, les importations seront réduites à un tonnage correspondant à 47 p. c. de la quantité moyenne introduite pendant la période de référence. Toutefois, si après ce même mois le quart de la fourniture est constitué par des charbons domestiques, le contingentement sera porté à 50,5 p. c. L'Allemagne obtient des commandes de la Société Nationale des Chemins de fer Belges. Ces commandes portent sur des machines ou produits choisis de manière à ce que l'industrie belge ne soit pas lésée.

LES MÉTAUX NON FERREUX ET PRODUITS CHIMIQUES.

Bien que les stocks de zinc aient encore augmenté, la situation des entreprises s'est fortement améliorée depuis le relèvement des cours. Dans la région de Boom, on envisage la réouverture d'une usine, complètement fermée depuis six mois et, en Campine, une autre usine serait à la veille de rallumer cinq fours.

La campagne de consommation des engrais s'ouvre sous des auspices peu favorables. Nous extrayons les renseignements suivants du rapport de l'Union Chimique Belge :

« La diminution du pouvoir d'achat de l'agriculture l'a forcée à se passer dans une grande mesure de l'emploi des engrais chimiques. La réduction sensible de la fabrication de sulfate d'ammoniaque et du superphosphate de chaux et qui s'en est suivie a provoqué, à son tour, une forte contraction des besoins d'acide sulfurique.

» La fabrication du coke a subi les restrictions rendues nécessaires par l'aggravation de la crise dans la sidérurgie, où les sous-produits de la distillation de la houille ont suivi un sort parallèle.

» Toutefois, la crise se manifesta d'une façon moins sensible dans certains domaines. Divers produits provenant de la récupération aux batteries de fours à coke et plusieurs dérivés des acides minéraux ont vu leur consommation se maintenir à un niveau à peu près normal, tandis que leurs prix subissaient une moindre régression.

» Le même problème s'est marqué avec plus de netteté encore dans le domaine des produits pharmaceutiques, tandis que le marché des produits photographiques restait également satisfaisant.

» Les produits résultant d'une plus grande incorporation de travail de transformation aux matières premières initiales, ont donc offert une résistance supérieure aux conséquences de la dépression. En effet, en deux ans seulement, certains produits de base destinés à l'agriculture, ont vu tomber leur prix de vente de 40 p. c. et plus. Si la société ne fabriquait pas de nombreux produits dérivés à côté d'importants pro-

duits de base, ses résultats auraient été affectés dans une mesure plus forte que les événements. »

Sous la raison sociale « Fédération Belge des Producteurs d'Azote », s'est constituée, à Bruxelles, une société coopérative dans laquelle sont représentées les principales entreprises belges ou exploitant en Belgique, dont l'objet se rattache directement à l'industrie de l'azote.

Les sociétés constituantes sont : Belge de l'Azote, Carbo-Chimique, Produits Chimiques de la Meuse, Ammoniaque Synthétique, Kuhlmann, Engrais Azotés, Produits Chimiques du Marly, Union Chimique Belge, Centrale du Centre pour la Fabrication de l'Ammoniaque Synthétique et Comptoir Belge des Engrais Azotés. L'objet du nouvel organisme consiste à effectuer toutes études et recherches pouvant déterminer une plus grande unité technique dans les fabrications des différentes usines de produits azotés en Belgique. La société pourra prendre, directement ou indirectement, des participations dans des entreprises ayant pour objet l'industrie de l'azote. Les questions commerciales resteront en dehors de son activité.

Le capital initial, fixé à 100.000 francs et pouvant être augmenté indéfiniment, a été souscrit par parts égales entre les sociétés constituantes.

Cette société s'ajoute à l'organisation commerciale qui existe en Belgique depuis plusieurs années déjà.

La Compagnie Continentale du Pégamoïd et les Etablissements G. Moreau ont fusionné par l'absorption de la deuxième entreprise par la première, qui portera son capital de 9 à 12 1/5 millions de francs.

LES MÉTAUX ET LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE.

Sidérurgie.

Les négociations pour le renouvellement du cartel de l'acier se prolongent, mais il semble que l'on puisse espérer à brève reprise la reconstitution du groupement belge et, partant, du groupement européen, l'attitude des Etats-Unis rendant de plus en plus improbable une entente plus vaste.

* * *

Pendant la première partie du mois d'août, les prix sont restés stables, comme ils l'avaient été en juin et en juillet. A la fin du mois on a constaté un raffermissement sérieux en barres, poutrelles et grosses tôles, raffermissement qui s'est maintenu par la suite.

	Fin juin 1932	Fin juill. 1932	Fin août 1932	Fin sept. 1932
Blooms . £ (1).	1-17-6	1-17-0	1-17-6	1-18-6
Billetes	1-18-0	1-18-0	1-18-6	1-19-6
Barres	2- 3-6	2- 3-0	2- 7-6	2- 8-6
Poutrelles . . .	2- 1-0	2- 0-6	2- 2-6	2- 2-6
Tôles fortes . .	2-12-6	2-12-0	2-14-0	2-17-6

(1) La livre étant calculée sur la parité de 1 livre sterling = 175 francs.

Le cartel des rails, qui aurait ramené les prix de 5-17-6 livres sterling à 5-10-0 livres sterling, a décidé de maintenir ce prix pour le dernier trimestre.

Le volume de la production s'est assez bien maintenu ; dans le cartel international de l'acier, tous les pays produisent sensiblement moins que leur quote-part théorique, mais c'est la Belgique et le Luxembourg qui en souffrent le moins.

Cartel international de l'acier.

PAYS	Production en juillet	+ ou - de la quote-p.
France	465.000	— 195.000
Allemagne	429.000	— 535.000
Belgique	170.000	— 87.000
Luxembourg	160.000	— 16.000
Sarre	104.000	— 35.000

Le groupement des fabricants belges de bandages et d'essieux — société coopérative qui a comme participants les sociétés suivantes : John Cockerill, Ougrée-Marihaye, Angleur-Athus, Usines Gustave Boël, Brugesoise et Nicaise et Delcuve — s'est constitué en société en nom collectif.

Dans les boulonneries et fonderies, la situation est en légère reprise : la reprise saisonnière en appareils de chauffage est plus marquée que l'an dernier dans certaines entreprises.

* * *

Le problème qui occupe en ce moment les sidérurgistes français et belgo-luxembourgeois est l'attitude des Etats-Unis à l'égard de leurs importations d'aciers. Les aciéristes américains soulèvent l'accusation classique du dumping, ce qui a pour effet d'entraver les importations pendant la durée de l'enquête. Des négociations ont été engagées entre les parties lésées qui espèrent que leurs gouvernements respectifs les soutiendront en usant, s'il le faut, de représailles, notamment en ce qui concerne les importations d'automobiles et de pièces détachées américaines.

Construction mécanique.

Les commandes de la Société Nationale des Chemins de fer, actuellement en cours d'exécution, entretiennent une certaine activité à défaut des ordres à l'exportation.

La Société Nationale vient de passer définitivement la commande de la troisième série de véhicules, c'est-à-dire : 51 fourgons et 57 voitures-fourgons. Les lots sont échus aux huit ateliers dits d'importance secondaire qui n'avaient pas été déclarés adjudicataires dans les deux premières commandes. Les lots varient, en importance, de 6 à 7 millions chacun. Les premières livraisons se feront en avril-mai prochain. Les seize ateliers qui se partagent les commandes de matériel roulant comptent, dans l'ensemble, plus de 90 p. c. du personnel normalement occupé dans les ateliers de construction du matériel en question : certains grands établissements de construction ne s'intéressent pas, en effet, au matériel roulant.

LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

La situation reste stationnaire au marché du ciment Portland artificiel, tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

Pour le marché intérieur, la demande a fortement fléchi et les prix se sont alourdis. Ils s'établissent en moyenne pour le pays aux environs de 110 francs la tonne.

A l'exportation, qui a tendance à se restreindre encore, on cote suivant destination 1 dollar ou 23,50 francs français par baril de 180 kilos fob Anvers. Quelques cotations sont faites en livres sterling, soit 6 sh. (1 livre sterling = 26 belgas) par baril de 180 kilos fob Anvers.

Les exportations de ciment de l'Union belgo-luxembourgeoise pour le mois d'août 1932 se sont élevées à 73.664 tonnes, contre 136.984 tonnes pour le mois d'août 1931, accusant ainsi un recul de 63.320 tonnes.

Pour les huit premiers mois de l'année 1932, nos exportations de ciment ont atteint 571.057 tonnes, contre 901.999 tonnes pour la période correspondante de 1931. La régression est donc de 330.942 tonnes.

La réduction temporaire des droits sur les ciments importés au Brésil permet d'espérer une courte reprise sur ce marché important. Dans l'ensemble, l'industrie cimentière paraît plus atteinte en 1932 qu'en 1931 : la production, par rapport à la capacité totale de production, donne, pour les mois de juillet et août, un pourcentage respectif de 45,8 p. c. et 47,8 p. c., contre 56 p. c. et 61 p. c. en 1931. Les bassins du Sud et particulièrement le Tournaisis, situés à une certaine distance des ports d'embarquement, paraissent le plus frappés. Dans le Tournaisis, certaines exploitations sont complètement arrêtées. La modernisation des installations au moyen de capitaux empruntés à un taux élevé est une cause de faiblesse de certaines entreprises ; leur situation actuelle pourrait les amener à fusionner.

Les charges financières sont également une des causes de la situation difficile de la plupart des briqueteries, surtout de celles qui ont été mécanisées au moyen de capitaux empruntés en banque. Les industriels, pressés par leurs charges, se voient obligés de vendre leurs briques à des conditions défavorables. Par suite d'un accord très généralisé, la fabrication a été arrêtée de façon à éviter la constitution de stocks.

Le chômage a complètement cessé dans les carrières de pierre bleue de la région de Soignies, depuis le début du mois d'août.

La situation est plus grave dans les carrières de porphyre de Lessines, où la concurrence suédoise se fait sentir. Des licenciements ont déjà eu lieu, prélude à un chômage accentué. Des pourparlers se poursuivent au sujet d'une nouvelle réduction de salaires de 10 p. c., qui porterait à 38 p. c. la réduction des salaires principaux.

Dans les marbreries de l'Entre-Sambre-et-Meuse, quelques commandes de Hollande ont temporairement

amélioré la situation, mais, dans l'ensemble, les carrières de la vallée de la Meuse connaissent un chômage accentué.

LES VERRES ET LES GLACES.

Dès le mois d'août, une légère reprise s'est marquée dans la gobeletterie belge, certaines usines ayant à nouveau reçu des commandes d'Angleterre. La diminution des salaires de la main-d'œuvre employée à la taille a permis la réduction de certains prix et, par là, de reprendre pied sur certains marchés.

En septembre, l'activité s'est maintenue telle qu'au mois d'août, les deux fabriques mécaniques de Soignies restant fermées. Mais pour les autres, l'activité des usines, qui avait été fixée à 50 p. c. de la normale en janvier dernier et qui s'établissait à environ 40 p. c. en juin et juillet, fut fixée à 60 p. c. Les usines qui ne possèdent qu'un four travaillent tous les jours sept heures, celles qui en ont deux travaillent huit heures avec un four. Un accord est intervenu entre tous les patrons de l'association afin de réduire le nombre des chômeurs par l'établissement d'un roulement, les ouvriers d'un établissement pouvant être occupés dans un autre, les usines respectives réemployant leur personnel habituel lorsque les circonstances redeviendront normales. Ce système, instauré à la demande des syndicats, a offert au début certains inconvénients techniques, mais fonctionne actuellement à la satisfaction générale.

Les gobeletteries belges chercheraient à créer un comptoir international de vente sur le modèle de la convention des glacières.

En verrerie à vitre, on signale des tendances meilleures : des commandes de reconstitution de stocks ont été reçues.

En août dernier, les commandes avaient déjà été de 25 p. c. supérieures à celles de juillet, fait symptomatique, si l'on considère que le mois d'août est généralement creux. Pour les premiers jours de septembre, un nouvel accroissement des demandes a entraîné une diminution assez importante des stocks, qui restent néanmoins élevés. Mais, ni le niveau des commandes ni l'état des stocks n'ont permis d'augmenter le nombre de divisions en activité, sauf la remise en train d'une installation affectée par la grève des mineurs.

Le 1^{er} octobre, est entré en vigueur un accord intervenu entre les industries belges et tchèques du verre. L'accord ne règle pas la production intérieure des deux groupes, mais organise l'exportation dans des proportions déterminées. Il sera vraisemblablement étendu par l'adhésion d'autres pays, tels l'Allemagne et la France pour commencer.

LE BOIS ET L'AMEUBLEMENT.

La situation de l'industrie du bois est dominée par le problème du contingentement ; elle est influencée par l'arrêt de l'exploitation des mines pendant la grève des mineurs.

Les partisans de la protection des exploitations forestières nationales font valoir les frais élevés de plantation et d'entretien des forêts, l'importance des

ressources que les communes ardennaises tirent de leurs coupes, la protection de la main-d'œuvre nationale.

La Chambre de Commerce d'Anvers et la Fédération Maritime considèrent, au contraire, que toute intervention serait injustifiée, spécialement en ce qui concerne les bois de construction et les bois d'ébénisterie.

« Vouloir contingentier l'importation des bois que le pays ne produit pas, ou en quantités infinitésimales, ou à des prix hors concurrence, constitue une erreur indiscutable. Une telle mesure ne sera d'aucun recours pour les exploitations forestières. Il est hors de question pour elles de produire aux prix actuels, et aucun contingentement ne pourrait les faire hausser dans la proportion nécessaire. » La Chambre de Commerce justifie longuement cette assertion. Les passages ci-après de sa lettre visent spécialement l'important commerce des bois de la place d'Anvers : « Les nécessités de toutes nos industries, en bois de toutes dimensions, de toutes qualités et toutes essences, sont tellement multiples et diverses qu'il importe au reste que des stocks suffisants puissent continuellement leur procurer sans perte ni déchets les marchandises requises. Les forestiers belges avouent ne pas pouvoir satisfaire ces besoins incessants. Ce n'est pas eux non plus qui constitueront et maintiendront les stocks minima exigés par les services de la mobilisation commerciale de la nation. »

Les industries du meuble continuent à chômer, mais certaines fabriques ont connu, en août, une reprise qui ne s'est pas maintenue. Les fabriques de brosses d'Iseghem ont bénéficié d'un courant de commandes anglaises.

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT.

C'est vraisemblablement dans les industries textiles, et principalement dans celles du coton et de la laine, que l'amélioration constatée dans l'économie belge s'est le plus marquée. L'influence du mouvement des prix y a été sensible. Cette reprise a été fort inégale et souvent passagère, mais les relèvements de prix et les réembauchages d'ouvriers ont été assez importants.

Coton.

Les mouvements de cette industrie ont été dominés par les estimations de la récolte américaine. Celles-ci ont été inférieures aux prévisions et, dès le 8 août, le rapport publié par le Ministre de l'Agriculture provoquait un fort mouvement de hausse, encouragé par la reprise à Wall Street.

Mais la hausse apparut bientôt comme exagérée ; les cours retombèrent, surtout après la publication du rapport du 8 septembre, dont les chiffres sont au même niveau que ceux du mois d'août, alors qu'on s'attendait à des évaluations notablement inférieures. La réaction s'est accentuée, contrariée par une reprise toute momentanée, le 21 septembre ; au début d'octobre, les prix paraissaient stabilisés.

La hausse du coton a stimulé les affaires en filés, bien que, manquant de confiance dans la fermeté du marché, les acheteurs se soient longtemps réservés, d'autant plus que le tissage belge n'a pas rencontré la demande étrangère que la hausse du produit brut aurait normalement provoquée sans l'existence de droits de douane trop élevés. Néanmoins, la fermeté des prix a revalorisé les stocks et a permis l'apurement des contrats chers de 1930 et 1931.

Les grossistes en tissus, sous l'influence de la hausse du coton, tendent à reconstituer leurs stocks, malgré la réserve persistante de la clientèle de détail. Le producteur a souvent imposé la livraison immédiate. En général, ce sont surtout les tissages travaillant pour le marché intérieur qui ont bénéficié d'une reprise assez notable, mais irrégulière. Les stocks en articles d'hiver paraissent encore assez fournis. Dans la région de Gand, certains tissages ont pu travailler à 80 p. c. de leur capacité.

La place de Renaix, qui était peut-être le centre textile le plus touché par la crise, a vu sa situation s'améliorer assez fortement. On le constate notamment au point de vue financier : les échéances sont plus faciles. Les tissages ne craignent plus une nouvelle baisse des stocks. Mais, encore une fois, ce sont les entreprises travaillant pour l'intérieur du pays qui sont les plus favorisées, les restrictions de change et les contingents continuant à paralyser un grand nombre de marchés étrangers. Jusqu'ici, à Renaix comme à Gand, la reprise est uniquement le fait de l'industrie et du commerce qui se départissent de leur réserve. Le consommateur paraît toujours se réserver. La reprise des affaires a été jusqu'à présent sans influence appréciable sur l'importance du chômage, la reprise de l'activité des usines subissant normalement un retard d'un à deux mois sur celle des ordres.

Dans la région d'Audenarde, la reprise semble moins caractérisée et plus irrégulière, les ordres se limitant à des spécialités. Des ordres de l'étranger ont été enregistrés pendant le mois d'août, mais ce courant ne s'est pas maintenu en septembre.

Dans les environs de Nivelles, les filatures ont enregistré une reprise sérieuse et les prix semblent satisfaire les industries. A Roulers, on envisage la remise en marche d'une filature de coton, fermée depuis un an et demi.

Les entreprises cotonnières de Courtrai ont bénéficié d'ordres venant de Hollande, avant l'établissement des contingents dans ce pays. Certains tissages ont augmenté leurs prix de 5 p. c. En septembre, le mouvement de reprise, qui s'était marqué en août dans le Courtrais, s'est fortement ralenti ; les ordres ont diminué et les quelques tissages qui s'étaient remis à reconstituer ou à compléter leurs stocks, ont à nouveau restreint leur production. La plupart des grosses firmes font travailler à façon, chez de petits tisseurs (deux, quatre ou six métiers), de façon à s'épargner des frais généraux.

De ce qui précède, il résulte qu'indépendamment de l'influence de la hausse du coton et, peut-on dire,

de ses répercussions sur la position financière des entreprises, la reprise de l'industrie belge du coton est due, à la fois, à des causes saisonnières, à des commandes fortuites, à l'optimisme renaissant des producteurs. Mais la clientèle de détail — atteinte dans son pouvoir d'achat par le chômage, les baisses de salaires et le relèvement des impôts et du coût de certains produits alimentaires, comme conséquence de la politique de contingentement — continue à marquer une réserve qui ne peut qu'inciter les producteurs à la prudence. Ces réserves sont nécessaires parce que des supputations exagérées de l'ampleur de la reprise pourraient conduire à des erreurs graves, notamment à chercher à exciter artificiellement les prix de détail.

Laine.

Comme pour le coton, la hausse des matières premières pendant le mois d'août (20 p. c. sur les cours de clôture de juin dernier), hausse persistant pendant une partie de septembre, puis faisant place à une réaction, a influencé tout le courant des affaires. De grosses ventes ont été effectuées en septembre, notamment des peignés à destination de l'Allemagne.

Le 8 septembre s'est tenue, à Verviers, la cinquième série des ventes publiques de laines et déchets textiles.

Le mouvement constaté en août dans les affaires a déterminé une hausse très sensible sur les prix pratiqués en juin dernier. La concurrence fut très vive, parmi une assistance nombreuse, composée principalement d'acheteurs belges, français, allemands et tchécoslovaques. Les Français, venus en assez grand nombre, étaient les principaux acheteurs dans tous les genres. La presque totalité des lots furent adjugés.

La hausse fut de 20 p. c. environ pour les déchets de filature et tissage, les bouts étant particulièrement recherchés, et de 10 p. c. seulement pour les balayures. Les laines et écarts virent leurs cours majorés de 20 à 30 p. c. suivant les genres, et l'on a constaté jusque 50 p. c. de hausse pour les déchets de peignage, qui avaient été très faibles ces derniers temps. Le pourcentage réduit des lots retirés en cours d'enchères fut presque entièrement enlevé après la vente.

Vers le milieu de septembre, on constatait une hausse de 25 à 30 p. c. sur les cours de fin juin ; à la fin du mois, la hausse n'était plus que de 15 p. c.

Elle a suffi à améliorer la situation financière de certaines maisons. Les affaires purement industrielles se sont également améliorées : les filatures de laine ont enregistré beaucoup d'ordres en septembre et l'utilisation des installations est passée de 25 à 50 p. c. de la capacité de production. Les filatures de laine pour bonneterie marquent également une certaine reprise.

Dans les tissages, on a enregistré également une amélioration sensible de l'activité, allant dans certains cas jusqu'à la reprise du travail à deux équipes.

Lin.

La reprise des cours du coton en août a eu une répercussion sensible sur les marchés liniers, dont les prix ont marqué une tendance à plus de fermeté, tant

pour le marché belge que pour les lins d'origine soviétique.

Cette fermeté est conduite surtout par le négoce qui reste détenteur, avant la nouvelle récolte, de lots importants d'anciennes récoltes, notamment de celle de 1928, de qualité supérieure.

On estime les stocks de lin brut à 40.000 balles.

Dans le courant du mois d'août, la filature a porté son chômage à 50 p. c., comportant un arrêt complet de quinze jours. Cette politique de chômage, jointe à une légère reprise des commandes, a permis d'améliorer les prix et de poursuivre la réduction des stocks. C'est ce qui a fait que le courant plus fort de commandes, enregistré en septembre, n'a pas diminué le chômage.

L'industrie du lin souffre de la désorganisation et du manque d'entente entre les différents stades de la production; elle souffre également du fait que les beaux lins sont exportés et que le pays est tributaire de l'étranger à concurrence de 95 p. c. pour ses achats de beaux fils.

Plusieurs tissages du Courtrais sont arrêtés et mis en vente. Au contraire, les tissages de la région de Roulers ont reçu des commandes d'importance moyenne qui leur ont permis d'élargir leur production et de relever légèrement leurs prix.

Jute.

La hausse de la fibre a amélioré en août la situation des filatures de jute : à Roulers, une filature s'est mise à travailler à plein rendement, deux autres se sont rouvertes. En septembre, l'amélioration s'est soutenue et les tissages ont suivi la reprise des filatures.

Bonneterie et tissus d'ameublement.

Pendant le mois d'août, il s'est produit un léger courant de commandes d'articles d'hiver pour le pays, l'Angleterre, la Hollande et le Danemark. L'amélioration s'est poursuivie en septembre et, dans la région de Leuze, des ouvriers ont été embauchés. Mais le travail à domicile n'a pas repris. Dans les régions de Marche et de Saint-Nicolas, la situation est analogue. Les ordres sont généralement donnés pour livraison immédiate et certains stocks ont été rapidement enlevés. Dans l'ensemble, les prix se sont peu relevés et les fabricants restent réservés.

On constate une légère reprise dans les fabriques de velours, de tissus d'ameublement. La fabrication des tapis reste irrégulière.

LES PEAUX ET CUIRS.

La situation du marché s'est raffermie dans le courant du mois d'août, par suite d'un accroissement de la demande en Europe et aux Etats-Unis. Mais cette demande a sérieusement fléchi vers la mi-septembre et toute l'industrie, qui en avait profité, s'en est à nouveau trouvée affaiblie.

La hausse des cuirs bruts a entraîné celle des tannés et les magasins de chaussures ont immédiatement

amorcé une campagne de vente en annonçant le renchérissement prochain des souliers.

Les tanneries ont bénéficié d'une activité plus stable et plus régulière : dans les entreprises de la région de Soignies, le chômage avait disparu en septembre et les ouvriers travaillaient huit heures par jour. Par contre, l'industrie du cuir a complètement disparu de la région de Wavre, la dernière tannerie ayant cessé toute activité.

Les fabriques de chaussures d'Iseghem ont bénéficié de commandes venant d'Angleterre, mais le marché intérieur laisse l'impression de transactions au jour le jour.

LES PAPETERIES.

La situation des papeteries est assez inégale; cependant, on note une légère amélioration de leur activité : si les débouchés à l'étranger sont en partie fermés, à l'heure actuelle, les commandes intérieures sont plus fortes.

L'industrie du papier bénéficie, d'ailleurs, de la diminution du prix des matières premières et, notamment, des pâtes, qui proviennent en majeure partie des pays scandinaves et de la Finlande. La pâte bisulfite se paie actuellement 88 francs la tonne cif Anvers, contre 200 à 210 francs il y a deux ans. Dans le même laps de temps, la pâte mécanique (râpures de bois) est tombée de 110-120 francs à 46 francs.

Cependant, le coefficient d'inutilisation de l'outillage reste assez élevé : plusieurs usines chôment deux et trois jours par semaine; une autre a repris un rythme normal de production.

Un incendie a ravagé une importante papeterie de Malmédy. Le matériel de fabrication proprement dit ayant échappé au désastre, la fabrication du papier a pu être reprise rapidement; le façonnage, rendu impossible par la destruction de l'outillage, est provisoirement assuré par des papeteries affiliées.

On signale qu'une papeterie belge va ouvrir une filiale en Grande-Bretagne, pour reconquérir le marché perdu à la suite de la politique protectionniste de ce pays.

L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE.

La diminution de tension dans les affaires mondiales a eu, à partir du mois d'août, un retentissement favorable sur la situation de l'industrie diamantaire.

Les conditions générales et l'abondance de pierres brutes amenées au marché en juin avaient alourdi la tendance en juillet. Mais au commencement de ce mois, la « Diamond Corporation » fit savoir qu'elle avait décidé de suspendre ses ventes de brut jusqu'en septembre. Cette décision détermina une réadaptation des prix; ceux-ci atteignirent vers la fin du mois d'août leur niveau du mois de mai, ce qui représente une hausse de près de 20 p. c. par rapport aux prix les plus bas.

Quant au marché du taillé, grâce aux prix plus fermes du brut, il a fait preuve en août d'une meilleure tendance. Les firmes d'exportation de la place ont été plus actives à cause des commandes de l'étran-

ger, et la demande pour le taillé s'est continuellement accrue. Pour la première fois depuis la crise, les fabricants et les commerçants ont été en mesure de vendre facilement leurs marchandises avec bénéfice.

La demande, du côté des acheteurs américains, atteignit un niveau beaucoup plus élevé que les mois précédents. D'après certains renseignements, les stocks de diamants aux Etats-Unis seraient plus ou moins épuisés, de sorte qu'une renaissance générale y serait vraisemblablement accompagnée d'une demande considérable pour les diamants.

La plupart des articles taillés ont été l'objet d'une hausse de prix variant entre 10 et 20 p. c. Les pierres de taille fantaisie ont également été demandées et ont fait de meilleurs prix. La hausse est plus importante pour les petites pierres que pour les « grosseurs ». A Boom, des taileries, fermées depuis deux ans, ont repris leur activité.

Le 15 septembre, M. Charles Van Antwerpen, président du Diamant Club d'Anvers, a fait des déclarations dont nous extrayons ce qui suit :

« En quelques jours, le nombre des ouvriers occupés par l'industrie diamantaire a plus que doublé. Il semble toutefois que cette amélioration ne se poursuivra maintenant que graduellement, étant donné que le peu d'importance des capitaux disponibles sur le marché oblige à traiter presque exclusivement au comptant.

» Actuellement, après la hausse de 10 à 20 p. c. réalisée depuis le mois de juillet, les prix sont encore de 15 à 20 p. c. inférieurs à ceux d'avant-guerre.

» Les stocks sont pour ainsi dire insignifiants aussi bien à Anvers qu'à Amsterdam, ce qui explique l'optimisme qui, dans les milieux diamantaires, a succédé au marasme d'il y a quelques mois. Autre élément important : l'entente entre le gouvernement de l'Union de l'Afrique du Sud et la « Diamond Corporation » paraît un fait accompli. »

Commentant le revirement favorable qui se constate dans la marche de la branche diamantaire, M. Isidore Lipschutz, président de la Commission internationale pour le Commerce et l'Industrie du Diamant (section belge), écrit qu'il était à prévoir que seul l'équilibre entre la quantité de marchandises offerte et les possibilités de vente était à même de mettre une fin aux difficultés, par application de la loi de l'offre et de la demande. Grâce à un concours de circonstances favorables, cet équilibre vient maintenant d'être rétabli : y ont contribué, d'une part, l'attitude de la « Diamond Corporation », qui n'a pas « montré » de brut pendant près de trois mois ; d'autre part, l'augmentation de la demande pour le taillé, augmentation causée par le regain de la confiance et par la hausse dans les prix mondiaux des marchandises et dans les valeurs boursières. Ces deux facteurs ont relevé les prix qui avaient été anormalement comprimés et ont fait naître, chez les diamantaires, un sentiment général optimiste.

Cette amélioration, qui s'est continuée jusqu'à ce jour, se prolongera-t-elle dans un proche avenir ?

D'après M. Lipschutz, l'avenir du diamant est loin de dépendre uniquement de la situation mondiale, comme on le croit généralement ; elle est liée aussi à l'attitude des grands producteurs, auxquels il incombe, à son sens, de réaliser une réglementation de la production, de la distribution et des prix susceptible de maintenir la stabilité de la valeur du diamant en assurant l'équilibre entre l'offre et la demande.

L'agriculture et les industries alimentaires.

Les agriculteurs ont été favorisés par le temps pour la rentrée des grains et des regains. Les pluies survenues en septembre ont favorisé la végétation des plantes racines et des pâturages. Les rendements des grains et des pommes de terre sont très élevés et pour les betteraves sucrières, on escompte aussi une production au-dessus de la moyenne. Les rendements moyens du froment varient de 2.600 kg à 3.000 kg à l'ha. ; ceux de l'avoine, de 3.200 à 4.000 kg à l'ha. ; ceux des pommes de terre, de 20.000 à 30.000 kg. à l'ha.

Mais ces beaux rendements n'ont que légèrement remédié à la crise, attendu que les difficultés d'exportation continuent à s'opposer à un écoulement naturel des produits. Il est inutile de répéter que les contingentements des importations de produits agricoles en Belgique ne constituent pas une solution parce que le renchérissement général de la vie n'est pas une solution désirable et parce que les intermédiaires prélèvent la différence de prix qui est la conséquence des contingentements.

Mais on peut admettre, sans trop les approuver, certains expédients qui donnent satisfaction aux agriculteurs sans renchérir le coût de la vie : c'est ainsi que le Ministère de la Défense Nationale va incorporer de 15 à 20 p. c. de froments indigènes dans la farine destinée aux boulangeries militaires et qu'il achète exclusivement en Belgique les avoines destinées à la cavalerie.

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LA PÊCHE.

Conserves de légumes.

La campagne actuelle s'achève dans de mauvaises conditions par suite des difficultés graves de l'exportation. Par voie de conséquence, les légumes se sont vendus très bon marché : les tomates, à sept centimes le kilo.

Meunerie.

Malgré les restrictions apportées à la fabrication des farines, les stocks ont augmenté par suite de la réduction de la consommation, due en partie au chômage, l'ouvrier sans travail demeurant chez lui et y consommant des pommes de terre au lieu d'emporter du pain sur son chantier. Au début de septembre, un nouveau système de limitation de la production a été appliqué sur la base, d'une part, du total des ventes de chaque moulin de 1924 à 1930 et, d'autre part, sur celle de leur capacité de production.

Industrie sucrière.

On s'attend à ce que la culture des betteraves donne d'excellents résultats et une production supérieure de 25.000 tonnes environ à celle de l'an dernier.

Les ententes entre sucreries pour l'achat de betteraves sont assez régulièrement observées. Le travail des raffineries se poursuit dans des conditions normales et les stocks sont peu importants, bien qu'en augmentation par suite des difficultés d'exportation. Les sucreries ont commencé la fabrication au début d'octobre; vu le chômage étendu dans le pays, elles ne bénéficient plus des dérogations saisonnières à la législation sur la durée du travail.

Industrie de la margarine

Cette industrie n'est pas sans bénéficier de la hausse artificielle du prix du beurre, amenée par le contingentement.

Certains changements intéressants se sont produits dans son organisation.

L'acte de dissolution de la Société « Union » (Margarine Unie) de Merxem, paru au Moniteur belge n° 9874 p. 4900, et auquel nous avons fait allusion dans notre dernière chronique, n'est guère qu'une opération interne au sein du puissant groupe Jurgens-Van den Bergh, associé avec le groupe anglais Lever. L'Union Margarinière Belge, constituée en 1929 par la société aujourd'hui dissoute, concentre et continue ces importantes entreprises.

Mais, en même temps, certains groupes indépendants reprennent plus d'activité; c'est ainsi qu'une entreprise de margarine de la province d'Anvers, qui ne s'occupait plus que d'emballage et de transports ainsi que de la clarification des huiles, a remis toutes ses installations en marche et installe, dit-on, un groupe d'hydrogénation. Un autre groupe s'occupe de racheter une huilerie actuellement arrêtée.

Pêche maritime.

Dans notre numéro spécial d'avril 1932, nous avons exposé la crise de l'industrie belge de la pêche maritime. Le lecteur voudra bien se souvenir que les causes de cette crise sont doubles: les unes, organiques, proviennent de la concurrence faite aux chalutiers à vapeur par les bateaux à moteur; les autres, cycliques, proviennent de ce que, la crise mondiale réduisant les consommations intérieures, chaque flotte de pêche recourt à l'exportation — d'aucuns disent au dumping — pour faire face à une situation difficile.

Les armements belges — qui, d'ailleurs, vendent eux

aussi leur poisson à l'étranger, soit directement en allant charbonner en Grande-Bretagne, soit qu'il soit expédié en Allemagne et en Suisse par les commissionnaires expéditeurs — sont naturellement atteints par les ventes de poisson étranger, d'autant plus que, ainsi qu'ils ne se sont pas fait faute de le déclarer, leur situation financière est difficile, leur matériel nouveau ayant été acheté à crédit et n'étant pas payé. A une situation difficile ils ont voulu remédier par le procédé aujourd'hui à la mode des contingentements. Le gouvernement ayant accédé aux sollicitations des armements et de leurs bailleurs de fonds, les prix du poisson ont rapidement augmenté, les arrivages ayant été insuffisants.

Les groupements de poissonniers des principales villes ont fait connaître, par voie d'affiches, le texte d'une requête adressée au gouvernement pour protester contre le contingentement du poisson et les menaces qu'il contient pour leur négoce, à un moment où le gouvernement tente un sérieux et coûteux effort de propagande en faveur de la consommation de poisson de mer (c'est ainsi que des autos frigorifères-cuisines, déjà équipées, vont parcourir le pays et distribuer gratuitement du poisson frit et des pommes de terre).

La diminution du tonnage constatée s'est produite en septembre, car en août les arrivages avaient été très élevés.

Le produit de la vente de poisson à la Minque d'Ostende en août 1932 s'est élevé à 4.329.784 fr. Ce chiffre est en diminution de fr. 83.860,60 sur celui d'août 1931 (fr. 4.413.644,60). Les apports accusent une augmentation de 517.031 kg; chiffre total en août 1932 : 1.567.095 kg (en août 1931 : 1.050.064 kg).

Le produit de la vente de poisson à la Minque d'Ostende en septembre 1932 s'est élevé à 4.867.235 fr. Ce chiffre est en diminution de 232.839 fr. sur celui de septembre 1931 (5.100.074 fr.). Les apports accusent également une diminution de 105.532 kg; chiffre total en septembre 1932 : 1.423.860 kg (en septembre 1931 : 1.529.392 kg).

Voici le détail du produit de la vente de poisson frais à la Minque d'Ostende en août et en septembre 1932 :

	Août		SEPTEMBRE	
	Produit (francs)	Apports (kilogrammes)	Produit (francs)	Apports (kilogrammes)
Chalutiers à vapeur	1.059.208,50	573.584	1.468.705,—	585.772
Chaloupes à moteur	3.164.578,—	960.761	3.340.819,—	816.053
Divers	67.911,—	16.050	53.311,—	19.400
Poisson de provenance étrangère	38.086,50	16.700	4.400,—	2.635
Total 1932	4.329.784,—	1.567.095	4.867.235,—	1.423.860
Total 1931	4.413.644,60	1.050.064	5.100.074,—	1.529.392
	— 83.860,60	+ 517.031	— 232.839,—	— 105.532

Dans les chiffres qui précèdent sont compris :

Août : 211.100 kg de harengs frais pour 312.672 fr.

Septembre : 259.650 kg de harengs frais pour 561.694 francs.

Les prix de vente du poisson, qui, en août, avaient été très variables et à peine suffisants certains jours, ont été satisfaisants en septembre.

C'est ainsi que les prix du hareng se sont relevés de 0,80/1,40 le kg à 1,25/3,25 le kg.

Ces données prouvent que le contingentement n'est pas un remède à la crise de cette industrie qui souffre d'un déséquilibre entre sa capacité de production et l'étendue de son marché. Malgré la protection du contingentement, les prix n'ont pu se relever qu'en fonction d'un abaissement de la quantité des arrivages.

Le tourisme.

La saison qui vient de s'achever a été très fortement influencée par la crise et la réduction du pouvoir d'achat.

Cette crise atteint en premier lieu les hôtels de luxe, mais dans toutes les catégories les résultats ont été moins favorables.

On cite une exception : la journée du 15 août, qui a été extrêmement brillante, par suite d'une affluence inattendue de touristes, particulièrement sur le littoral.

Le manque de villégiateurs en juillet, engendra une concurrence de prix effrénée. Talonnés par l'échéance

et effrayés par le marasme, les hôteliers durent faire du disponible pour continuer leur exploitation. Il en résulta un avilissement des prix que le marchandage de la clientèle intensifia encore. Des maisons sérieusement tenues durent diminuer leurs prix de 50 p. c. et n'ont pu malgré l'affluence de la dernière quinzaine d'août, arriver à la moitié de leur chiffre d'affaires de 1931. A Blankenberghe, par exemple, les hôteliers qui arrivent à faire un tiers du chiffre d'affaires d'il y a trois ans peuvent s'estimer heureux.

Si la moyenne atteignait à Ostende 500 fr. par chambre environ, il est, par contre, des locataires hôteliers payant jusqu'à 75.000 francs de loyer pour trente chambres.

C'est toujours le problème des charges financières (loyer, dettes hypothécaires) qui domine la crise hôtelière, au point que certains exploitants ont été jusqu'à réclamer un moratoire des intérêts et des amortissements. On se demande en vertu de quel principe les hôteliers seuls bénéficieraient d'une dérogation si extraordinaire aux lois : le degré d'endettement — et d'imprévision — créerait-il une situation spéciale aux débiteurs? Ou encore les quelques encouragements donnés par l'Etat au tourisme sur la pression des corporations hôtelières, feraient-ils supposer qu'un abandon du droit commun pourrait se justifier de quelque manière?

CHRONIQUE

L'industrie du cuivre et ses perspectives. — L'importance que la production cuprifère représente pour l'économie de la colonie du Congo rend particulièrement intéressant l'état de l'industrie du cuivre dans le monde.

D'après le Ministère du Commerce des Etats-Unis, la production mondiale du cuivre en 1929 et 1930 s'est répartie comme suit, en tonnes courtes de 907 kg. :

	1929	1930
	(En milliers de T.)	
Etats-Unis	998	711
Chili	352	245
Congo belge	151	154
Canada	124	152
Mexique.....	95	75
Japon.....	90	88
Péninsule ibérique.....	66	46
Russie	41	54
Pérou	62	52
Allemagne	29	43
Divers	127	140
	2.135	1.760

On sait : 1° que le Congo vient en troisième rang ; 2° que seul avec le Canada il avait, de 1929 à 1930, encore augmenté sa production.

Cette liste ne comprend pas nominativement la Rhodésie du Nord, où des gisements importants sont en voie de mise en valeur.

La production étant ainsi déterminée, quelle est la consommation mondiale ?

Après avoir à peu près doublé de 1922 à 1929, cette consommation a diminué en 1930 de 10 p. c. environ par rapport à 1929.

Pour 1931, on ne possède pas encore les statistiques officielles, mais on estime que la régression sera plus forte encore et qu'elle s'aggravera pour 1932.

Cette diminution de la consommation est due à la fois à la baisse des prix, qui incite à ne pas constituer de stocks, et au ralentissement des fabrications électriques, mécaniques et automobiles et de l'industrie du bâtiment, toutes activités fortement atteintes par la crise.

Longtemps la consommation s'est accrue parallèlement à la production. Mais ensuite, il n'en a plus été ainsi.

A son point culminant (2.108.000 kg.) en 1929, elle était dépassée par la production.

C'est donc à nouveau le phénomène connu des hauts prix poussant à un excès de production.

Les prix se sont ressentis de se déséquilibrer : de 12 à 14 cents la livre, moyenne des années 1921 à 1928, ils sont montés à 18 cents par livre en 1929, mais sont aujourd'hui à 6 cents.

Des efforts d'entente ont été faits et la *Copper Exporters* a été fondée en 1922. L'Union Minière du Katanga a joué un rôle actif dans cette rationalisation, qui a bénéficié des hauts prix de 1929. Mais l'organisation n'a pas résisté à la forte baisse et est rompue.

En outre, un droit protecteur de 4 cents récemment introduit aux Etats-Unis et le droit que la Grande-Bretagne va établir, à la suite de la Conférence d'Ottawa, sont encore venus compliquer la situation.

Dans l'ensemble, la situation est fort difficile.

Le stock correspond probablement à une année de consommation. Nul doute que l'industrie du cuivre aurait tout intérêt à la reconstitution d'une entente.

En attendant, ce qu'il y a de plus rassurant pour la production congolaise, c'est que l'Union Minière peut probablement exploiter au prix de revient le plus bas du monde.

L'émission britannique des Bons du Trésor 2 p. c. —

Le 11 octobre a paru à Londres le prospectus d'émission de 150.000.000 de livres sterling d'obligations quinquennales 2 p. c. 1935-1938, cédées au pair.

L'emprunt est remboursable le 15 avril 1938, mais la Trésorerie se réserve le droit de rembourser les bons, en tout ou en partie, par tirage au sort ou autrement, à partir du 15 avril 1935, moyennant préavis de trois mois.

Les coupures sont d'un montant de 100, 200, 500, 1.000 et 2.000 livres sterling.

Bien que les souscriptions en espèces soient acceptées, l'émission constitue en réalité une opération de conversion, des conditions particulières étant offertes aux porteurs des 140.000.000 de livres sterling de l'emprunt 4 1/2 p. c., bons du Trésor, venant à échéance le 1^{er} décembre prochain. Les porteurs recevront une prime de 10/- sur 100 livres sterling converties, c'est-à-dire qu'ils pourront souscrire à 99 1/2. Le délai pour la conversion est de huit jours, les guichets étant ouverts à cette fin du 12 au 17 octobre 1932. Une commission de 2/6 p. c. sera accordée aux intermédiaires, qui pourront ainsi souscrire à 99 3/8, s'ils sont eux-mêmes porteurs de bons.

Le fait que le gouvernement doit, en outre, rembourser le 1^{er} décembre les 165 millions de livres sterling non convertis de l'emprunt de guerre 5 p. c., 13.000.000 de livres sterling d'un emprunt de guerre 4 1/2 p. c., fait présumer d'autres opérations financières qui, cette fois, pourraient être à vingt-cinq ou trente ans.

L'annonce de la nouvelle conversion a provoqué une forte hausse des « gilt-edget securities », car le marché a interprété l'offre d'un bon à 2 p. c. comme le signe que l'argent va rester bon marché.

« Bien qu'un taux de 2 p. c., écrit le *Times*, ne puisse être considéré comme enviable pour les banquiers et les professionnels du crédit, à qui leurs avances reviennent à un prix autour de 2 p. c., il est certain que l'émission connaîtra le succès, parce qu'elle permet d'obtenir un intérêt plus élevé que celui des autres bons à court terme, dont le rendement oscille de £ 1 1/6 p. c. à £ 1 4/6 p. c. »

Cette prédiction a été vérifiée. Les souscripteurs contre argent nouveau n'ont obtenu que 47 p. c. de leurs demandes. Tout le reste a été converti.

Si l'on rapproche cette nouvelle opération de conversion de celle qui a porté sur 2.080 millions de livres sterling d'emprunt 5 p. c., transformé en 3 1/2 p. c. et dont 165 millions de livres sterling seulement n'ont pas été convertis, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour la Trésorerie britannique qui, après avoir dû subir des taux élevés, après la crise de la livre, n'a pas perdu de temps à tirer avantage des conditions nouvelles du marché.

Des taux de 3 1/2 p. c. à long terme et 2 p. c. à moyen terme, avec un taux d'escompte fixe à 2 p. c. vont influencer les taux privés pour le plus grand bien de l'industrie et du commerce. L'allègement budgétaire résultant de ces conversions sera également sensible.

Si ces résultats et ceux de la conversion des War Bonds ont pu être atteints, c'est tout d'abord parce que le Gouvernement et le Parlement britanniques ont courageusement fait les importantes compressions et créé les ressources nouvelles, ces facteurs étant tous deux indispensables pour rétablir l'équilibre budgétaire.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Les deux événements importants survenus au cours de la quinzaine : la crise politique intérieure et le vif recul de la livre sterling, n'ont à aucun moment influencé l'allure générale de notre marché. En ce qui concerne la devise anglaise, les échanges n'ont été ni plus nombreux ni plus larges qu'en période normale. Epousant la tendance prévalant sur les autres places, le cours s'est d'abord replié lentement de 24,8675 vers 24,75, puis est brutalement tombé à 24,29 1/2.

La demande en francs français a été, pendant la plus grande partie de la quinzaine, couverte par des offres régulières. La moyenne des cours pratiqués se place autour de 28,25 1/2. Le dollar semble avoir surmonté la tendance adverse qu'avait provoquée l'opinion exprimée récemment relativement à sa situation au début de l'année. Les offres sont modérées et les cours qui s'étaient alourdi de 7,20 1/4 à 7,1880 environ s'orientent actuellement vers 7,19. Le change sur Amsterdam, qui valait il y a quinze jours 289,70, s'est effrité de séance en séance et se trouve aujourd'hui à 289,43. Remarquablement stable, le franc suisse s'est tenu tantôt légèrement au delà de 139, tantôt un peu en deçà de ce niveau.

Le reichsmark a eu un marché bien équilibré autour de 171. La devise espagnole s'est rapprochée dès le début de la quinzaine du cours de 59 et ne s'en est plus guère écartée. La lire est descendue par étapes de 36,985 à 36,74. Subissant, cette fois encore, le contre-coup des fluctuations de la livre sterling, les trois couronnes scandinaves sont en baisse sensible sur leur cours précédent. Le Stockholm a rétrogradé de 127,80 à 125,75, l'Oslo de 125,35 à 122,90 et le Copenhague de 129,20 à 126,80. Se détachant, au contraire, de l'ambiance de Londres, le dollar canadien est en reprise à 6,61, venant de 6,53 1/2. Le Prague vaut actuellement 21,33 contre 21,37 il y a quinze jours, et le Varsovie 80,70 au lieu de 80,76.

La détente sur le marché du terme, déjà nettement marquée pendant la quinzaine précédente, s'est poursuivie. Elle a été plus accentuée pour le sterling en raison de la tendance de celui-ci au comptant. La prime par livre sterling pour trois mois a fléchi de 0,1850 de belga à 0,1050 de belga. Le report du franc français, pour une même période a reculé de 0,20 à 0,16 de belga. Le repli du report pour les deux devises s'est élargi un moment jusqu'à 0,045 à 0,09 de belga respectivement.

Le marché de l'escompte n'a pas montré plus d'animation que d'habitude. On continue de coter 3 p. c. pour les premières acceptations commerciales. Quant à l'argent à court terme, on l'a prêté au jour le jour à 1 p. c. au plus haut.

Le 24 octobre 1932.

MARCHE DES TITRES

Comptant.

Le rapprochement des cours pratiqués respectivement les 2 et 3 octobre fait apparaître un nouveau fléchissement de toute la cote.

Citons :

Aux **rentes** : Dette belge 2^e série 69-68,50, 5 p. c. Restauration Nationale 79,90-81, 5 p. c. Intérieur à prime 427,50-442,50, 5 p. c. Dette Belge 1925 75-76,30, 6 p. c. Emprunt de Consolidation 1921 89,90-90,50, 4 p. c. Dommages de guerre 1921 171,25-184, 5 p. c. Dommages de guerre 1922 223-229,50, 5 p. c. Dommages de guerre 1923 477-485.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales 5900-6075, Banque Belge pour l'Étranger 582,50-622,50, Banque de Bruxelles 575-605, Banque Nationale de Belgique 1975-2000, Caisse Générale de Reports et de Dépôts 2700-3100, Société Belge de Banque 1475-1500, Société Générale de Belgique 4450-4600.

Aux **entreprises mobilières et immobilières** : Part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient 14200-15250, action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine 9575-10450, Immobilière Bruxelloise 4375-4475.

Aux **chemins de fer et canaux** : Action privilégiée 6 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges 430-430,50, action privilégiée 6 p. c. Katanga 792,50-847,50, action de jouissance Welkenraedt 16300-15850.

Aux **tramways et électricité (trusts)** : Part sociale de dividende Tramways Bruxellois 4400-4550, 20^e part de fondateur Buenos-Ayres 450-497,50, part sociale Le Caire 570-550, action de dividende Gand 622,50-660, action de dividende Pays de Charleroi 985-1125.

Aux **tramways et électricité (trusts)** : Part sociale Bangkok 620-650, action de capital Electrobél 1975-2100, part de fondateur Electroraïl 4125-4300, action ordinaire Sofina 11000-11550.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : Part sociale Auxiliaire d'Électricité 1950-2035, action de jouissance Électrique Anversoise 3260-3540 (coupon n° 27 de fr. 161,75 détaché), 1/10^e part de fondateur Électricité du Borinage 3100-3175, part de fondateur Électricité de la Dendre 3650-3710, 1/10^e part de fondateur Électricité Nord de la Belgique 6500-6825, part de fondateur Électricité de Seraing et Extensions 7825-8000, action ordinaire Électricité de Sofia et Bulgarie 4925-5300, part de fondateur Gaz et Électricité du Hainaut 9950-10300.

Aux **industries métallurgiques** : Armes de Guerre 330-380, Baume et Marpent 4035-3975, Forges de Clabecq 16000-15600, Cockerill 1000-1040, Espérance-Longdoz 2475-2575, Ougrée-Marihaye 1455-1635, Forges de la Providence 7150-7650, action ordinaire Sambre-et-Moselle 1325-1500.

Aux **charbonnages**: Espérance Bonne-Fortune 2310-2425, Mariemont et Bascoup 3550-3600, Noël-Sart-Culpart 8700-8275, Nord de Gilly 8000-7600, Sacré-Madame 2405-2500, Tamines 2575-2450, Wérister 3575-3760.

Aux **zincs, plombs et mines**: 1/5^e action privilégiée Nouvelle-Montagne 200-216, part sociale Overpelt-Lommel 395-450, 1/10^e action Vieille-Montagne 1830-1955.

Aux **glaceries**: Auvelais 11975-11700, 1/5^e action Charleroi 2760-2995, action privilégiée Floreffe 2035-2130.

Aux **industries de la construction**: Action de jouissance Ciments Europe Orientale 630-730, action ordinaire Ciments de Visé 1185-1265, part de fondateur Merbes-Primont 1900-2250.

Aux **industries textiles et soieries**: L'Ensivaloise 1555-1580, Linière La Lys 10875-10900, action de capital Soie Viscose 905-945, Tresses et Lacets Torley 1490-1610.

Aux **produits chimiques**: Auvelais 950-1050, Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs 1245-1330, part de fondateur Industries Chimiques 1205-1425, action de capital Sidac 2850-2925, part sociale Union Chimique 450-510.

Aux **valeurs coloniales**: Action fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs 3150-3300, action de capital Ciments du Katanga 2825-2875, Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo 2100-2185, action privilégiée Katanga 24650-25375, action ordinaire id. 22700-23025, 1/100^e part de fondateur Minière Grands

Lacs 1052,50-1142,50, 1/3 action dividende Simkat 925-1030.

A l'**alimentation**: Compagnie Industrielle Sud-Américaine 1150-1220, Minoteries et Elevateurs à Grains 1475-1645, Moulins des Trois-Fontaines 4950-5050 (coupon n° 39 de fr. 284,25 détaché).

Aux **industries diverses**: 1/9^e action ordinaire Etablissements De Naeyer 2375-2630, Englebert fils et Cie 2610-2840, part de fondateur Innovation 3405-3690.

Aux **actions étrangères**: Part de fondateur Banque Agricole d'Egypte 49000-53000, action de dividende Hélio-polis 2075-2250, Sévillane d'Electricité 1130-1160, part de fondateur Economiques du Nord 2225-2335, part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord 14600-15325, part bénéficiaire Electricité de Paris 21525-22250, Franco-Belge de Matériel de Chemin de fer 1940-2025, part de fondateur Exploitations Indes Orientales 3925-4650, part de fondateur Huileries de Deli 1480-1685, part sociale Arbed 2575-2600.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas 2000-2215, Barcelona Traction 386,25-407,50, Brazilian Traction 311,25-365, action de capital Buenos-Ayres 86-97,50, Hélio-polis 1375-1440 Métropolitain de Paris 1750-1890, Pétro-fina 527,50-595, Royal Dutch 2095-2310, action ordinaire Securities 227,50-282,50, action privilégiée Sidro 456,25-500, action privilégiée Tubize 199,50-223,75, action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga 2700-2960, action de capital id. 2985-3250, actions de dividende id. 2900-3275.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 octobre 1932	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	1,125	1,50	6,50	6,—
7 —	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	1,—	1,—	6,50	6,—
8 —	3,50	4,—	4,50	3,—	—	1,—	1,—	6,50	6,—
10 —	3,50	4,—	4,50	3,—	—	1,125	1,125	6,50	6,—
11 —	3,50	4,—	4,50	3,—	—	0,875	1,250	6,50	6,—
12 —	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	0,875	1,—	6,50	6,—
13 —	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	0,875	0,875	6,50	6,—
14 —	3,50	4,—	4,50	3,—	—	1,—	1,—	6,50	6,—
15 —	3,50	4,—	4,50	3,—	—	0,875	0,875	6,50	6,—
17 —	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	0,875	1,—	6,50	6,—
18 —	3,50	4,—	4,50	3,—	—	0,875	0,875	6,50	6,—
19 —	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	0,875	1,—	6,50	6,—
20 —	3,50	4,—	4,50	3,—	3,50	0,875	1,—	6,50	6,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinz. ou à 15 jours de préavis	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au-delà de 20.000 fr.
A. — Au 20 octobre 1932 :									
Société Générale	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,35	—	2,50	2,75	—	—	—	—
Algemeene Bankvereeniging ..	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Belge de Banque.....	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie.....	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.....	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. — Les derniers mois :									
1930	1,15	(*) 3,28	(**) 3,35	(**) 3,40	(**) 3,55	(***) 4,15	(***) 4,30	3,80	2,85
1931	1,—	2,11	2,20	2,30	2,30	3,10	3,35	3,—	2,—
1931 Juillet	1,—	2,02	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Août	1,—	2,01	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Septembre	1,—	2,03	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Octobre	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre	1,—	2,07	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre	1,—	2,06	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
1932 Janvier	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Février	1,—	2,15	2,20	2,30	2,50	3,50	3,75	3,—	2,—
Mars	1,—	2,28	2,30	2,40	2,65	3,50	3,75	3,—	2,—
Avril	1,—	2,37	2,40	2,50	2,75	3,60	3,85	3,—	2,—
Mai	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juin	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juillet	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Août	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Septembre	1,—	2,36	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques désignées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 25,1773 b.	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 7,10193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 136,77 b.	ITALIE 100 lires = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Ko = 21,3086 b.	MONTRÉAL 1 \$ = 7,10193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengő = 125,79 b.	LETTONIE 100 Lata = 138,77 b.
	6 octob. 1932 ...	24,8675	28,2425	7,2025	289,70	138,955	58,80	36,985	127,80	125,35	129,20	21,37	6,535	171,27	—	80,76	—
7 — ...	24,85	28,24625	7,19925	289,675	138,90	58,70	36,83	127,55	125,275	129,125	21,37	6,52	171,18	—	80,75	—	—
10 — ...	24,855	28,2625	7,1885	289,66	139,05	58,875	36,79	127,70	125	129,05	21,375	6,50	170,95	—	80,75	—	—
11 — ...	24,85	28,26125	7,1985	289,65	139,05	58,90	36,85	127,70	125	129,05	21,375	6,50	171,07	—	80,73	—	—
12 — ...	24,79	28,2525	7,203	289,63	139,025	59,—	36,86	127,425	125	128,70	21,36	6,53	171,18	—	80,725	—	—
13 — ...	24,7825	28,245	7,199	289,52	138,98	59,—	36,82	127,35	124,70	128,65	21,33	6,54	171,16	—	80,65	—	—
14 — ...	24,7825	28,24	7,2025	289,38	139,—	58,925	36,89	127,375	124,69	128,625	21,36	6,54	171,19	—	80,75	—	—
17 — ...	24,765	28,25125	7,19425	289,48	138,95	58,975	36,78	127,30	124,45	128,575	21,35	6,67	171,04	—	80,775	—	—
18 — ...	24,765	28,25375	7,201	289,44	138,90	58,90	36,77	127,25	124,38	128,42	21,35	6,65	171,02	—	80,70	—	—
19 — ...	24,295	28,25125	7,196	289,42	138,975	58,85	36,80	125,675	122,30	128,40	21,32	6,61	171,08	—	80,60	—	—
20 — ...	24,355	28,25875	7,18775	289,375	138,95	58,925	36,73	125,70	122,40	126,50	21,32	6,61	171,07	—	80,70	—	—

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>à 1 mois :</i>								
6 octobre 1932	R 0,0450	R 0,050	R 0,050	R 0,060	R 0,012	R 0,016	R 0,80	—
7 —	R 0,0400	R 0,045	R 0,050	R 0,060	R 0,010	R 0,014	R 0,60	R 0,90
8 —	R 0,0400	R 0,045	R 0,040	R 0,050	R 0,012	R 0,014	R 0,50	R 0,70
10 —	R 0,0400	R 0,045	R 0,040	R 0,050	R 0,010	R 0,014	R 0,30	R 0,60
11 —	R 0,0300	R 0,036	R 0,040	R 0,045	R 0,006	R 0,009	R 0,30	R 0,50
12 —	R 0,0350	R 0,040	R 0,035	R 0,045	R 0,006	R 0,012	R 0,40	R 0,80
13 —	R 0,0375	R 0,040	R 0,040	R 0,045	R 0,008	R 0,009	R 0,50	R 0,70
14 —	R 0,0400	R 0,045	R 0,040	R 0,045	R 0,008	R 0,010	R 0,40	R 0,60
15 —	R 0,0400	R 0,045	R 0,045	R 0,050	R 0,008	R 0,010	R 0,40	R 0,60
17 —	R 0,0350	R 0,040	R 0,045	R 0,050	R 0,008	R 0,010	R 0,50	R 0,70
18 —	R 0,0250	R 0,035	R 0,040	R 0,045	R 0,007	R 0,009	R 0,40	R 0,60
19 —	R 0,0200	R 0,030	R 0,025	R 0,035	R 0,003	R 0,006	R 0,20	R 0,50
20 —	R 0,0150	R 0,020	R 0,030	R 0,035	R 0,004	R 0,006	—	R 0,40
<i>à 3 mois :</i>								
6 octobre 1932	R 0,1700	R 0,1850	R 0,190	R 0,200	R 0,038	R 0,042	R 1,80	R 2,10
7 —	R 0,1750	—	R 0,190	R 0,210	R 0,040	R 0,044	R 1,90	R 2,20
8 —	R 0,1800	R 0,1900	R 0,185	R 0,195	R 0,040	R 0,044	R 2,—	R 2,20
10 —	—	R 0,1800	R 0,170	R 0,190	R 0,038	R 0,042	R 1,90	R 2,20
11 —	R 0,1100	R 0,1200	R 0,120	R 0,130	R 0,018	R 0,022	R 1,40	R 1,80
12 —	R 0,1100	R 0,1200	R 0,130	R 0,140	R 0,021	R 0,025	R 1,20	R 1,60
13 —	R 0,1200	R 0,1250	R 0,140	R 0,150	R 0,024	R 0,028	R 1,40	R 1,80
14 —	R 0,1175	R 0,1225	R 0,140	R 0,150	R 0,023	R 0,025	R 1,40	R 1,60
15 —	R 0,1200	R 0,1250	R 0,145	R 0,150	R 0,026	R 0,030	R 1,50	R 1,70
17 —	R 0,1150	R 0,1200	R 0,145	R 0,155	R 0,025	R 0,026	R 1,50	R 1,80
18 —	R 0,1000	R 0,1100	R 0,135	R 0,145	R 0,020	R 0,025	R 1,20	R 1,40
19 —	R 0,0600	R 0,0700	R 0,100	R 0,110	R 0,014	R 0,018	R 1,—	R 1,30
20 —	R 0,0400	R 0,0450	R 0,080	R 0,090	R 0,012	R 0,018	R 1,—	R 1,40
<i>Moyennes des cotations antérieures (à 3 mois) :</i>								
1930	R 0,0077	R 0,0070	R 0,0141	R 0,0093	R 0,0016	R 0,0019	R 0,1923	R 0,0428
1931	D 0,0990	D 0,1035	R 0,0182	R 0,0174	D 0,0165	D 0,0143	D 0,6177	D 1,0217
1931 Juillet	R 0,0064	R 0,0004	R 0,0213	R 0,0290	R 0,0118	R 0,0070	R 0,1500	pair
Août	D 0,1040	D 0,0840	R 0,0290	R 0,0320	R 0,0080	R 0,0120	R 0,1430	R 0,2830
Septembre	D 0,1940	D 0,1650	D 0,0060	D 0,0100	R 0,0310	R 0,0004	R 0,3000	D 0,2330
Octobre	D 0,2800	D 0,2460	R 0,0560	R 0,0590	D 0,0820	D 0,0620	D 3,2000	D 4,1450
Novembre	D 0,2100	D 0,1920	R 0,0020	R 0,0110	D 0,0510	D 0,0380	D 1,8940	D 1,7570
Décembre	D 0,2240	D 0,2050	R 0,0370	R 0,0350	D 0,0480	D 0,0430	D 3,2900	D 3,2800
1932 Janvier	D 0,1180	D 0,1070	R 0,0610	R 0,0757	D 0,0360	R 0,0315	D 2,6290	D 2,4070
Février	D 0,0191	D 0,0233	R 0,0990	R 0,1103	D 0,0182	D 0,01435	D 0,9480	D 0,6444
Mars	R 0,1820	R 0,1940	R 0,1480	R 0,1580	R 0,0100	R 0,0150	R 0,3170	R 0,7680
Avril	R 0,0470	R 0,0500	R 0,0560	R 0,0690	D 0,0190	D 0,0170	R 0,0071	R 0,1450
Mai	R 0,0150	R 0,0210	R 0,0250	R 0,0320	R 0,0460	D 0,0390	R 0,0500	R 0,1700
Juin	R 0,0010	R 0,0035	D 0,0060	D 0,0010	D 0,0600	D 0,0470	R 0,0580	R 0,1400
Juillet	R 0,0460	R 0,0120	R 0,0440	R 0,0100	D 0,0120	D 0,0160	R 0,3060	R 0,0850
Août	R 0,1850	R 0,1840	R 0,2000	R 0,2000	R 0,0375	R 0,0410	R 1,7300	R 1,8500
Septembre	R 0,2460	R 0,2540	R 0,2420	R 0,2630	R 0,0510	R 0,0630	R 2,4400	R 2,7800

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914, indice 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921, ind. 100)		
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble	
					en fr.-nouv.	en fr.-or (2)			
1930	plus haut	942	951	889	891	895	129	226	235
	plus bas	890	908	833	841	859	124	201	221
	moyenne	911	925	859	861	874	126	210	226
1931	plus haut	871	893	817	823	846	122	197	217
	plus bas	793	802	734	736	764	110	162	192
	moyenne	824	836	768	774	798	115	177	203
1931	Juillet	809	819	759	761	789	114	175	201
	Août	809	817	761	761	787	113	173	199
	Septembre	814	817	762	758	786	113	175	201
	Octobre	806	814	752	752	781	113	173	199
	Novembre	801	808	746	752	776	112	170	197
	Décembre	793	802	734	736	764	110	162	192
1932	Janvier	784	788	722	720	752	108	158	189
	Février	761	772	703	704	734	106	152	184
	Mars	760	760	695	695	725	104	149	182
	Avril	745	749	686	687	715	103	144	179
	Mai	746	748	683	683	712	103	145	179
	Juin	743	746	684	677	708	102	144	178
	Juillet	740	740	684	675	708	102	145	179
	Août	741	741	681	675	706	102	144	178
	Septembre	755	749	691	685	713	103	153	183

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS							
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Statistisches Reichsamts) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (3)	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913		
	fr.-nouveaux	francs-or (2)						
1930	plus haut	808	116	131	132	93	576	131
	plus bas	679	98	109	118	80	498	107
	moyenne	744	107	120	125	86	543	117
1931	plus haut	661	95	107	115	78	494	105
	plus bas	573	83	99	104	69	413	85
	moyenne	626	90	104	111	73	462	97
1931	Juillet	635	92	102	112	72	466	97
	Août	616	89	99	110	72	455	94
	Septembre	597	86	99	109	71	437	91
	Octobre	591	85	104	107	70	423	89
	Novembre	584	84	106	107	70	417	89
	Décembre	573	83	106	104	69	413	85
1932	Janvier	557	80	106	100	67	414	84
	Février	554	80	105	100	66	421	83
	Mars	548	79	105	100	66	427	82
	Avril	539	78	102	98	65	425	80
	Mai	526	76	101	97	64	421	79
	Juin	514	74	98	96	64	408	78
	Juillet	512	74	98	96	64	404	76
	Août	524	76	99	95		394	75
	Septembre	533	77				397	

(1) Indice au 15 de chaque mois.
(2) Sur la base du taux de stabilisation.
(3) Nouvel indice pour 784 produits.

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.
Base : moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PERIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
Octobre	140	116	145	126	133	125	141	124	89	63	140	129	190	172
Novembre	95	85	114	88	163	147	132	126	75	58	131	115	149	137
Décembre	116	105	163	136	225	208	153	135	76	59	144	132	152	144
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	85	78	117	104	118	121	130	117	68	55	135	120	165	145
Février	80	73	95	90	129	123	112	110	62	55	122	114	136	118
Mars	126	101	127	101	126	120	129	119	66	56	125	119	164	149
Avril	130	109	119	101	116	114	128	114	67	58	124	116	164	139
Mai	123	105	107	91	120	109	124	112	63	55	120	109	149	131
Juin	131	110	122	114	168	143	122	111	64	56	114	110	136	119
Juillet	86	68	86	74	135	120	136	118	63	54	125	113	127	107
Août	71	59	91	72	116	109	123	116	63	51	115	107	120	92
Septembre	101	86	120	101	138	125	118	(1) 116	58		114		141	

(1) Indice provisoire.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
<i>Nombre de bêtes abattues.</i>					
1930 Moyenne mensuelle	9.674	1.197	9.705	18.702	6.852
1931 Moyenne mensuelle	8.578	809	9.385	22.863	6.010
1931 Juillet	10.033	712	12.195	29.411	2.658
Août	8.308	669	8.980	24.319	3.023
Septembre	9.707	676	9.691	24.350	7.441
Octobre	9.308	967	8.502	20.081	9.026
Novembre	8.180	850	7.800	16.737	10.141
Décembre	9.558	1.132	9.553	19.433	11.485
1932 Janvier	9.388	954	8.213	19.582	7.641
Février	9.815	743	8.002	19.725	6.540
Mars	12.653	787	11.760	21.808	5.738
Avril	11.564	609	11.119	18.671	3.204
Mai	10.282	502	12.018	22.025	2.197
Juin	12.946	561	13.755	24.455	2.064
Juillet	10.733	550	10.534	18.145	1.731
Août	12.846	605	12.050	20.915	1.840
Septembre	13.455	910	10.314	20.551	3.460

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	
Septembre	24.109	75.222	60.181	121.674	3,8	10,2	9,5	16,5	334	810	5,5	13,5
Octobre	27.322	81.318	54.804	126.060	4,3	11,1	8,5	17,2	382	900	6,4	14,7
Novembre	38.973	97.807	76.043	140.776	6,1	12,6	12,0	18,1	492	940	8,2	15,1
Décembre	63.540	129.380	117.519	164.099	9,2	17,0	17,0	21,5	629	1.223	11,2	21,3
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	77.181	153.925	112.784	179.560	11,1	20,0	16,2	23,2	875	1.484	14,6	24,7
Février	81.750	168.676	121.906	194.509	11,7	21,0	17,4	24,3	980	1.514	16,2	25,2
Mars	81.305	158.016	125.972	191.742	11,3	19,3	17,7	23,4	884	1.515	14,7	25,2
Avril	70.377	153.441	110.139	187.095	10,0	18,7	15,6	22,8	787	1.467	13,7	24,4
Mai	56.250	160.700	97.755	191.084	7,9	18,9	13,8	22,5	650	1.300	10,8	22,5
Juin	64.014	157.432	103.273	183.894	9,0	18,7	14,5	21,8	672	1.432	11,2	23,4
Juillet	64.754	169.411	117.404	174.646	9,0	19,6	16,4	20,3	775	1.437	12,9	24,0
Août	70.873	167.212	120.842	170.081	9,9	19,5	16,8	19,9	730	1.410	12,5	23,5

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Année 1930	2.338	132	8.930	11.400
Année 1931	3.115	160	8.895	12.170
1931 Juillet	279	18	894	1.191
Août	318	14	718	1.050
Septembre	285	17	766	1.068
Octobre	249	7	793	1.049
Novembre	208	7	637	852
Décembre	220	9	651	880
1932 Janvier	275	7	467	749
Février	227	14	534	775
Mars	351	13	687	1.051
Avril	363	2	678	1.043
Mai	402	7	666	1.075
Juin	268	6	742	1.016
Juillet	304	16	642	962
Août	256	17	650	923
Septembre (*)	247	6	563	816

(*) Gand et Watermael-Boitsfort n'ont pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1930	1931	1932	1930	1931	1932
Première période	138	222	285	39	79	54
Deuxième période	144	174	306	39	48	110
Troisième période	137	158	251	46	43	116
Quatrième période	156	298		71	41	

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs)

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1930 Moyenne mensuelle	81,2	206,9	5,9	294,0	267,3	26,7	90,93
1931 Moyenne mensuelle	72,2	179,8	5,6	257,6	252,0	5,6	97,84
1931 Juillet	87,5	183,7	4,6	275,8	255,5	20,3	92,63
Août	98,2	175,9	4,5	278,6	251,3	27,4	90,18
Septembre	82,1	182,6	4,8	269,5	245,6	23,9	91,14
Octobre	66,2	197,3	5,0	268,4	249,1	19,3	92,80
Novembre	59,4	173,6	4,3	237,3	243,2	- 5,9	102,50
Décembre	61,0	147,6	12,8	221,4	244,4	-23,0	110,40
1932 Janvier	59,4	139,5	5,9	204,8	237,1	-32,3	115,78
Février	49,8	140,2	4,1	194,1	237,1	-42,9	122,11
Mars	60,3	142,5	3,9	206,7	235,2	-28,5	113,78
Avril	54,9	143,3	4,2	202,4	223,4	-21,0	110,37
Mai	65,1	127,9	4,0	197,0	217,0	-20,0	110,14
Juin	56,9	131,1	3,7	191,8	213,2	-21,4	111,17
Juillet	70,9	112,5	4,4	187,8	211,1	-23,3	112,38
Août	79,4	127,2	3,7	210,3	212,4	- 2,1	101,02
Septembre (chiffres provisoires)	72,2	142,7	3,9	218,8	213,4	5,4	97,53

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

- A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;
- B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;
- C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

PÉRIODES	A	B	C	A + C
1930 Moyenne mensuelle	475.997	112.654	155.262	631.259
1931 Moyenne mensuelle	430.855	112.994	125.609	556.464
1931 Juillet	446.242	111.259	126.125	572.367
Août	423.775	109.672	122.703	546.478
Septembre	444.964	120.377	130.742	575.706
Octobre	480.518	131.070	131.219	611.737
Novembre	430.054	108.026	120.223	550.277
Décembre	366.934	97.772	108.322	475.256
1932 Janvier	350.953	98.020	91.642	442.595
Février	355.052	100.440	97.300	452.352
Mars	375.369	101.280	98.635	474.004
Avril	363.775	92.937	97.655	461.430
Mai	330.620	86.062	89.155	419.775
Juin	349.167	84.380	88.399	437.566
Juillet	296.984	61.990	80.045	377.029
Août	326.357	79.920	81.214	407.571
Septembre	367.418	105.556	93.840	461.258

III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes totales (milliers)	Tonnes-km. (millions) (*)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1930 Moyenne mensuelle	19.645	542	6.633	221	42	232	100	595
1931 Moyenne mensuelle	17.628	480	5.794	192	36	204	70	502
1931 Mai	17.791	491	5.630	181	35	199	74	489
Juin	17.556	488	5.854	193	33	213	72	511
Juillet	18.042	535	5.951	206	38	205	73	522
Août	18.387	567	5.721	190	38	206	70	504
Septembre	17.919	505	6.045	206	40	211	66	523
Octobre	16.947	452	6.384	223	42	203	62	530
Novembre	16.683	434	5.838	196	36	185	59	476
Décembre	16.577	434	4.838	165	30	166	57	419
1932 Janvier	15.858	409	4.604	132	—	175	77	384
Février	14.885	388	4.619	136	—	170	82	388
Mars	15.770	429	4.712	149	—	166	71	386
Avril	14.558	393	4.617	140	—	166	79	385
Mai	16.284	451	4.234	122	—	153	72	347
Juin	14.880	413	4.422	129	—	155	77	361
Juillet	14.601	438	3.653	118	—	126	75	319
Août			4.054					352

(*) Jusqu'en décembre 1931, le trafic est réparti d'après les frontières du réseau; à partir de janvier 1932, d'après les frontières du pays.

2° Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais (*).

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (1 = 1.000)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1930 Moyenne mensuelle	1.357	550	437	395	302	32	95	391	84
1931 Moyenne mensuelle	1.351	569	337	329	256	21	55	350	67
1931 Mai	1.198	566	380	304	257	22	49	347	64
Juin	1.216	599	349	349	286	21	48	342	72
Juillet	1.239	620	361	324	253	21	43	360	74
Août	1.308	555	335	338	247	18	40	362	82
Septembre	1.478	596	309	336	259	21	29	358	72
Octobre	1.538	529	289	359	265	20	39	342	51
Novembre	1.370	485	295	329	241	17	42	340	47
Décembre	1.250	416	306	287	214	14	38	327	52
1932 Janvier	1.226	526	194	114	217	140	19	392	8
Février	1.226	557	178	127	224	163	19	358	5
Mars	1.247	520	175	132	183	130	12	364	6
Avril	1.134	511	179	132	239	167	15	337	1
Mai	1.028	501	191	122	191	142	7	344	2
Juin	1.040	484	206	122	215	155	8	305	—
Juillet	810	374	193	93	141	153	9	230	8

(*) Jusqu'en décembre 1931, le trafic est réparti d'après les frontières du réseau; à partir de janvier 1932, d'après les frontières du pays.

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1930 Moyenne mensuelle ..	917	1.955	873	767	149	969	3.684	1.073	366	3.649	1.054	200
1931 Moyenne mensuelle ..	880	1.866	877	746	130	857	3.810	1.153	365	3.724	1.103	232
1931 Juillet	905	1.947	923	765	123	875	4.008	1.171	362	3.931	1.141	277
Août	892	1.884	919	738	125	829	3.917	1.234	391	3.858	1.162	227
Septembre	909	1.864	991	799	127	889	4.113	1.242	417	3.998	1.157	283
Octobre	934	1.881	979	775	151	949	4.273	1.302	405	4.145	1.251	308
Novembre	907	1.861	965	769	149	805	3.850	1.206	334	3.682	1.120	277
Décembre	816	1.730	919	684	155	792	3.626	1.095	296	3.540	1.034	266
1932 Janvier	786	1.702	792	634	151	711	3.522	1.014	241	3.404	993	237
Février	818	1.606	754	710	111	645	3.432	1.108	256	3.336	999	241
Mars	751	1.577	649	631	123	642	3.564	1.110	272	3.645	1.086	218
Avril	735	1.595	736	641	121	707	3.663	1.006	238	3.867	1.173	238
Mai	769	1.636	737	607	118	614	3.466	1.008	238	3.508	1.044	247
Juin	747	1.611	787	621	126	675	3.645	1.046	261	3.788	1.085	264
Juillet	783	1.614	781	638	127	697	3.787	1.063	225	3.729	1.021	232
Août	784	1.669	728	676	119	585	3.635	1.019	280	3.600	1.014	238
Septembre	768	1.506		655	123		3.654	1.113		3.684	1.076	

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1930 Moyenne mensuelle ..	230	245	331	230	244	132	242	123
1931 Moyenne mensuelle ..	212	214	212	212	214	158	225	116
1931 Juillet	215	225	164	195	199	137	180	68
Août	219	221	221	222	225	138	239	140
Septembre	231	229	279	231	219	203	250	106
Octobre	252	258	250	267	275	151	245	151
Novembre	229	221	194	219	211	186	229	120
Décembre	219	209	195	222	214	231	211	123
1932 Janvier	240	224	141	231	200	145	130	97
Février	194	177	184	214	207	165	181	121
Mars	200	181	209	190	173	114	150	97
Avril	185	172	153	195	177	109	157	85
Mai	145	147	183	143	155	96	129	103
Juin	154	164	166	153	158	101	143	138
Juillet	158	170	207	153	166	77	111	96
Août	169	191	102	172	197	106	152	95
Septembre	160	170		158	165			

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations	Montant des liquidations
								(millions de francs)	(millions de francs)
1930 Moyenne mensuelle	38 (2)	394	37.834	174	25.765	20	250 (2)	634	157
1931 Moyenne mensuelle	38 (2)	365	31.116	162	21.391	21	250 (2)	449	99
1931 Juillet	38	374	37.360	163	26.370	21	250	517	150
Août	38	344	26.204	149	17.113	21	250	302	73
Septembre	38	352	30.292	152	20.654	22	250	414	92
Octobre	38	383	30.354	168	20.159	22	250	462	91
Novembre	38	362	22.573	161	14.478	19	250	326	59
Décembre	38	389	28.318	176	18.863	22	250	350	60
1932 Janvier	38	369	26.770	170	18.425	20	250	405	60
Février	38	347	24.986	162	16.798	20	250	337	80
Mars	38	353	29.758	167	20.546	21	250	438	162
Avril	38	360	24.774	168	16.866	21	250	285	72
Mai	38	338	22.034	160	15.101	19	250	273	39
Juin	38	339	21.763	159	14.611	22	250	290	39
Juillet	38	331	24.463	156	17.315	18	250	239	55
Août	38	330	23.126	155	16.237	22	250	369	61
Septembre	38	327	23.418	153	16.478	22	250	538	100

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
 (2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.
 (millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1931 Moyenne mensuelle	(*) 296.777	2.179	3.859	9.018	3.826	9.026	25.730	86,6
1931 Juillet	287.495	2.112	4.113	9.072	4.057	9.082	26.324	85,8
Août	289.032	2.102	3.570	8.607	3.618	8.602	24.397	86,9
Septembre	290.671	2.075	3.618	8.575	3.647	8.570	24.411	86,8
Octobre	292.708	2.146	4.425	9.301	4.146	9.312	27.185	85,5
Novembre	294.743	2.285	3.302	8.529	3.482	8.534	23.847	87,1
Décembre	296.777	2.335	4.180	9.327	3.837	9.329	26.673	86,7
1932 Janvier	298.991	2.361	3.996	8.906	4.080	8.908	25.889	85,7
Février	301.158	2.474	3.529	8.760	3.676	8.768	24.733	87,3
Mars	303.161	2.382	3.935	9.080	3.778	9.088	25.881	86,6
Avril	304.225	2.350	3.761	8.833	3.857	8.841	25.293	85,7
Mai	305.739	2.323	3.123	7.690	3.203	7.693	21.710	86,2
Juin	307.266	2.325	3.205	7.740	3.156	7.747	21.848	86,3
Juillet	308.210	2.431	3.479	8.077	3.359	8.089	23.004	86,2
Août	309.096	2.281	3.065	7.514	3.236	7.521	21.336	86,3
Septembre	310.293	2.197	2.987	6.964	2.962	6.979	19.893	85,5

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

(Milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1930	3.358.445	1.372.832	1.985.613	7.653.177	4.959.801
Année 1931	3.170.647	1.949.573	1.221.074	9.114.550	5.126.978
1931 Juillet	272.808	183.305	89.503	8.525.897	
Août	219.825	155.251	64.574	8.590.471	
Septembre	219.962	165.371	54.591	8.645.062	
Octobre	272.958	166.278	106.680	8.751.742	
Novembre	238.668	145.081	93.587	8.845.329	
Décembre	237.740	208.818	28.922	9.114.550	
1932 Janvier	350.912	195.557	155.355	9.269.905	
Février	288.727	196.784	91.943	9.361.848	
Mars	227.063 (3)	241.817 (3)	— 14.754 (4)	9.329.445 (3)	
Avril	272.317 (3)	183.285 (3)	89.032 (3)	9.418.477 (3)	
Mai	244.686 (3)	184.728 (3)	59.958 (3)	9.492.985 (3)	
Juin	216.004 (3)	191.392 (3)	24.612 (3)	9.523.843 (3)	
Juillet	211.433 (3)	199.814 (3)	11.619 (3)	9.535.462 (3)	
Août	171.958 (3)	217.498 (3)	— 45.540 (3)	9.489.922 (3)	
Septembre	177.028 (3)	211.743 (3)	— 34.715 (3)	9.455.207 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1930 et 1931 et celui de décembre 1931 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

(4) Retraits pour souscription à l'emprunt 5 p. o. à lots.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1930	1.603.302	109.081	6,80	10.507.875	366.552	3,49
Année 1931	1.467.857	117.133	7,98	7.459.992	310.996	4,17
1931 Juillet	121.996	9.313	7,63	525.307	21.419	4,08
Août	117.078	9.594	8,19	522.892	22.927	4,38
Septembre	116.290	9.384	8,07	614.865	25.425	4,14
Octobre	141.344	11.000	7,78	733.619	31.317	4,27
Novembre	139.040	11.038	7,94	753.315	28.592	3,80
Décembre	136.518	12.468	9,13	747.093	33.627	4,50
1932 Janvier	122.862	11.627	9,46	759.671	31.715	4,17
Février	117.357	11.975	10,20	840.257	31.885	3,79
Mars	138.625	13.263	9,57	930.088	32.796	3,53
Avril	146.166	12.969	8,87	907.156	29.963	3,30
Mai	138.563	11.466	8,27	881.803	27.975	3,17
Juin	129.964	11.240	8,65	1.053.122	24.823	2,36
Juillet	116.475	10.824	9,29	703.830	22.716	3,23
Août	109.931	10.092	9,18	834.861	20.110	2,41
Septembre	109.893	9.197	8,37	862.826	17.443	2,02

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1931	22-10-1931	22-9-1932	29-9-1932	6-10-1932	13-10-1932	20-10-1932
Encaisse :							
Or	(1) 306.377	12.839.733	12.904.813	12.912.054	12.977.459	13.045.997	13.048.915
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger (*)	603.712	4.672.628	3.169.541	3.276.254	3.465.546	3.597.442	3.459.832
Avances sur fonds publics	57.901	222.359	298.504	296.993	304.395	276.857	270.946
Bons et annuités du Trésor belge (**)	—	1.450.897	1.835.358	1.835.358	1.835.358	1.835.358	1.835.358
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	17.895.860	18.078.648	18.155.439	18.405.148	18.327.307	18.170.261
Comptes courants particuliers	88.333	1.468.564	601.152	596.207	637.493	864.910	886.515
Compte courant du Trésor	14.541	40.562	6.277	45.365	9.165	31.710	29.557
Total des engagements à vue ..	1.152.636	19.404.986	18.686.077	18.797.011	19.051.806	19.223.927	19.086.333
Rapport de l'encaisse aux enga- gements à vue.....	41,36 %	66,17 %	69,06 %	68,69 %	68,12 %	67,86 %	68,37 %
Taux d'escompte de traites acceptées ..	5,— %	2,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	3,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

(1) Y compris 57:351 « Argent, billon et divers ».

(*) A partir du 28-7-32, la rubrique est dénommée « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'Etranger ».

(**) A partir du 28-7-32, la rubrique est dénommée « Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge » (Lois du 27-12-30 et du 19-7-32).

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-5-1931	31-1-1932	29-2-1932	31-3-1932	30-4-1932	31-5-1932
Encaisse-or :							
Lingots et monnaies d'or	24.818	41.027	81.047	81.047	81.047	81.047	81.047
Devises-or sur l'étranger	28.768	44.424	—	—	—	—	—
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	460.620	163.123	177.549	263.683	169.340	170.298
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	169.523	152.338	163.389	144.155	126.248	119.965
Comptes courants	163.234	85.157	196.615	164.051	150.782	152.540	153.790
PASSIF							
Billets en circulation	124.619	191.040	159.840	156.621	150.168	145.036	139.890
Créditeurs :							
à vue	222.030	327.323	306.916	319.259	361.044	291.063	283.554
à terme	68.465	108.458	125.682	121.410	120.647	117.860	116.850
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	44,73 %	50,70 %	51,75 %	53,97 %	55,88 %	57,94 %

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	22 septembre 1932	4	Hongrie	18 octobre 1932	4,50
Autriche	24 août 1932	6	Indes	7 juillet 1932	4
Belgique	14 janvier 1932	3,50	Italie	2 mai 1932	5
Bulgarie	25 mai 1932	8	Japon	18 août 1932	4,38
Danemark	12 octobre 1932	3,50	Lettonie	1 ^{er} octobre 1930	6
Dantzig	12 juillet 1932	4	Lithuanie	6 mai 1932	7
Espagne	8 juillet 1931	6,50	Norvège	1 ^{er} septembre 1932	4
Esthonie	28 janvier 1932	5,50	Pologne	21 octobre 1932	6
États-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	24 juin 1932	2,50	Portugal	4 avril 1932	6,50
Finlande	20 avril 1932	6,50	Roumanie	4 mars 1932	7
France	10 octobre 1931	2,50	Suède	1 ^{er} septembre 1932	3,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2	Suisse	22 janvier 1931	2
Grèce	8 août 1932	10	Tchécoslovaquie	26 septembre 1932	4,50
Hollande	19 avril 1932	2,50	Yougoslavie	20 juillet 1931	7,50

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

ACTIF.

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

PASSIF.

	Au 31 août 1932		Au 30 septembre 1932			Au 31 août 1932		Au 30 septembre 1932	
		%		%			%		%
I. Encaisse :					I. Capital :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	14.872	1,4	13.602	1,4	Capital autorisé: 200.000 actions de 2,500 fr. suisses-or chacune	500.000		500.000	
II. Fonds à vue placés à intérêts	91.380	8,7	40.440	4,3	Capital émis				
III. Portefeuille réescomptable :					Actions libérées de 25 p. c.				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	383.981	36,6	355.486	37,7	II. Réserves :				
2° Bons du Trésor	150.824	14,4	127.634	13,5	1° Fonds de réserve légale	1.318		1.318	
	534.805		483.120		2° Fonds de réserve de dividende	2.690		2.690	
IV. Fonds à terme placés à intérêts :					3° Fonds de réserve générale	5.379	9,387	5.379	1,0
A trois mois au maximum	247.588	23,6	245.600	26,1	III. Dépôts à long terme :				
V. Effets et placements divers					1° Compte de Trust des annuités	153.769	14,7	153.769	16,3
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					2° Dépôt du gouvernement allemand	76.884	7,3	76.884	8,1
(a) Bons du Trésor	44.424	4,2	29.986	3,2	3° Fonds de garantie du gouvernem. français	68.649	6,5	68.649	7,3
(b) Placements divers	47.632	4,5	47.589	5,1		299.302		299.302	
2° De 3 à 6 mois d'échéance	59.262	5,7			IV. Dépôts à court terme et à vue :				
(a) Bons du Trésor	—		14.315	1,5	1° Banques centrales pour leur compte :				
(b) Placements divers	—		59.235	6,3	a) A trois mois au maximum	90.187	8,6	85.814	9,1
3° A plus de 6 mois d'échéance	1.925	0,2	1.920	0,2	b) A vue	463.576	44,2	371.188	39,4
	153.243		153.045		2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
VI. Autres actifs	7.555	0,7	6.755	0,7	A vue	25.343	2,4	13.144	1,4
					3° Autres déposants :				
					A vue	6.473	0,6	180	0,0
					A trois mois au maximum	—		6,258	0,7
					V. Postes divers	30.175	2,9	32.289	3,4
TOTAUX...	1.049.443	100,0	942.562	100,0	TOTAUX...	1.049.443	100,0	942.562	100,0

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1930 Moyenne annuelle.	45.954.926	6.836.087	5.967.692	27.596	18.910.391	2.728.119	72.270.631	17.512.670	51,18
1931 Moyenne annuelle.	58.966.286	10.126.770	6.093.766	680.881	15.498.618	2.839.333	79.208.511	25.572.205	56,28
1931 Août 7	58.556.751	12.209.708	4.682.277	79.616	14.912.001	2.826.527	79.007.068	24.990.565	56,31
Septembre 4	58.567.719	14.818.272	4.468.041	1.844.897	11.287.707	2.817.336	78.927.433	25.637.998	56,01
Octobre 9	60.539.238	15.727.756	7.005.535	2.489.259	10.857.666	2.844.863	81.847.181	28.642.343	54,79
Novembre 6	67.580.594	13.374.307	6.846.478	899.566	10.165.562	2.864.936	82.794.909	30.178.140	59,82
Décembre 4	67.953.568	16.159.339	6.194.871	902.904	7.480.507	2.844.087	83.021.962	29.737.717	60,26
1932 Janvier 8	69.279.466	11.131.240	5.617.692	897.469	9.307.057	2.862.374	84.921.658	27.453.192	61,65
Février 5	72.563.083	8.176.369	4.951.705	103.773	9.141.515	2.824.813	84.438.199	26.770.370	65,25
Mars 4	75.737.753	4.833.384	4.461.954	187.773	8.752.584	2.802.935	83.452.267	26.564.075	68,84
Avril 8	76.909.171	4.230.399	3.974.860	225.765	7.974.526	2.807.043	82.523.540	27.101.904	70,16
Mai 6	78.339.832	4.594.342	3.411.537	267.522	6.513.256	2.842.574	82.382.036	27.163.456	71,51
Juin 3	80.170.598	5.413.875	3.304.209	267.405	3.792.609	2.799.272	82.406.094	26.718.879	73,47
Juillet 8	82.471.684	4.524.920	3.137.656	262.778	1.522.233	2.790.654	81.931.993	26.159.649	76,30
Août 5	82.178.945	3.365.190	2.921.627	263.447	1.916.139	2.823.307	81.597.551	25.441.033	76,77
Septembre 9	82.400.237	2.979.524	3.668.353	260.340	2.099.321	2.804.895	80.680.750	27.093.766	76,46
Octobre 7	82.644.358	2.899.894	2.660.601	261.951	1.968.707	2.780.388	81.778.293	24.894.313	77,47

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 10 octobre 1931.
} précédent : 2 %, depuis le 3 janvier 1931.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitteur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1930 Moyenne annuelle.	447.758	51.839	230.768	92.905	5.477	819.628	27.380	388	52,84
1931 Moyenne annuelle.	626.667	66.667	193.361	100.324	1.134	916.972	103.561	309	61,39
1931 Août 10	669.049	60.915	229.929	91.227	11.730	941.161	171.999	55	60,10
Septembre 7	691.441	48.155	229.661	87.883	—	957.064	146.609	40	62,65
Octobre 5	822.872	146.166	102.061	114.526	—	1.070.195	150.985	75	67,38
Novembre 9	892.515	132.748	81.549	112.805	—	1.058.273	205.581	101	70,61
Décembre 7	930.782	86.946	84.545	109.826	—	1.031.089	198.246	272	75,70
1932 Janvier 4	905.973	83.879	84.330	126.244	—	1.052.201	164.370	207	74,46
Février 8	887.871	71.024	83.771	90.952	—	991.700	157.480	55	77,26
Mars 7	906.364	64.522	84.309	92.836	—	938.123	174.249	169	75,81
Avril 4	910.397	58.828	84.410	96.678	—	996.022	163.588	99	78,50
Mai 9	947.976	52.699	88.572	101.804	—	1.013.574	181.606	144	79,31
Juin 6	989.175	49.096	88.572	96.308	—	1.005.293	221.650	180	80,61
Juillet 4	1.017.010	47.049	68.653	101.729	—	1.017.006	241.221	295	80,81
Août 8	1.039.685	44.480	71.336	85.228	4.899	995.654	270.888	231	82,07
Septembre 5	1.051.267	40.588	71.336	81.681	—	1.002.766	263.264	46	83,03
Octobre 10	1.052.722	41.871	71.336	74.982	—	990.835	270.071	74	83,48

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 19 avril 1932.
} précédent : 3 %, depuis le 29 septembre 1931.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde des dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Département)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1930 Moyenne annuelle.	155.209	865	49.148	7.956	17.959	75.064	358.414	114.742	50,2
1931 Moyenne annuelle.	139.882	1.015	46.125	11.476	27.727	85.323	355.091	119.383	43,6
1931 Août 6	133.517	1.311	49.311	9.019	23.283	81.613	365.252	108.052	41,2
Septembre 10	135.895	1.312	51.146	8.291	27.743	87.180	353.931	127.189	45,8
Octobre 8	135.239	1.326	64.126	16.898	25.715	106.739	359.324	141.334	36,9
Novembre 5	120.690	1.219	57.826	10.751	32.090	100.667	358.857	121.023	31,4
Décembre 10	120.712	805	60.616	12.551	31.401	104.568	358.850	124.359	30,2
1932 Janvier 7	120.750	575	64.891	19.899	35.789	120.579	362.859	136.010	24,6
Février 4	120.765	548	40.701	13.634	40.120	94.455	347.666	124.974	38,9
Mars 10	120.802	654	54.371	11.545	44.930	110.846	354.475	134.585	31,1
Avril 7	120.807	630	51.111	12.164	40.910	104.185	359.791	123.180	29,7
Mai 5	120.816	644	69.076	11.585	19.228	99.889	356.580	122.027	32,6
Juin 9	131.721	741	74.260	12.612	25.622	112.494	357.238	144.897	34,6
Juillet 7	136.144	821	67.627	14.991	26.247	108.865	366.679	136.112	33,2
Août 4	138.563	836	75.979	14.314	20.917	111.210	374.728	132.747	29,8
Septembre 7	139.031	926	69.933	12.274	18.611	100.818	365.122	132.423	37,6
Octobre 6	139.422	979	67.708	11.676	17.787	96.771	362.521	132.013	40,0

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2,50 %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisiennes	Portefeuille-effets	Avances sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.	2.446.203	359.813	152.455	1.786.063	104.197	19.319	4.361.383	481.007	57,95
1931 Moyenne annuelle.	1.711.071	203.283	138.225	2.609.395	172.355	38.099	4.228.484	425.627	41,13
1931 Août 7	1.365.024	307.211	60.395	3.462.726	167.530	116.470	4.375.601	780.581	32,43
Septembre 7	1.370.514	400.438	80.538	3.021.383	151.417	4.080	4.292.061	434.105	37,47
Octobre 7	1.219.268	141.540	78.857	3.688.054	167.559	40.410	4.522.918	500.463	27,09
Novembre 7	1.101.298	160.650	93.841	3.830.091	112.268	30	4.541.599	398.903	25,54
Décembre 8	1.005.116	170.466	122.246	3.881.417	190.882	22.430	4.591.576	415.950	23,48
1932 Janvier 7	979.043	162.252	140.053	3.854.092	99.016	17.030	4.575.551	417.212	22,86
Février 6	928.341	146.750	140.474	3.461.736	129.038	22.080	4.276.132	332.941	23,33
Mars 7	880.006	156.409	133.582	3.268.316	218.430	34.180	4.178.896	318.872	23,04
Avril 7	878.742	141.708	175.964	3.172.694	100.415	3.680	4.085.675	370.263	22,90
Mai 7	851.110	133.254	197.797	3.145.676	110.974	10.040	3.990.865	362.836	22,61
Juin 7	848.421	138.163	236.412	3.031.413	129.239	6.280	3.889.407	357.522	23,23
Juillet 7	806.137	138.871	214.733	3.152.000	103.831	1.510	3.876.601	401.713	22,09
Août 6	762.961	131.394	208.592	3.043.946	106.160	27.120	3.822.084	333.919	21,52
Septembre 7	768.436	157.181	206.898	2.951.956	103.502	14.540	3.688.799	368.510	22,70
Octobre 7	796.368	134.803	169.731	2.909.580	101.504	38.460	3.618.318	412.239	23,10

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisses et des devise à l'ensemble des engagements à vue, en %
1930 Moyenne annuelle	(1) 613.893	347.019	49.424	43.058	30.204	898.726	199.273	87,51
1931 Moyenne annuelle	1.173.709	330.366	41.147	46.465	26.237	1.147.761	514.042	90,51
1931 Août	1.189.508	496.863	53.873	56.645	22.802	1.236.942	619.502	90,84
[Septembre	1.215.039	570.154	36.823	50.499	27.729	1.277.708	657.203	92,26
Octobre	1.726.610	354.980	53.542	54.257	24.360	1.433.302	770.833	94,44
Novembre	2.199.421	92.827	74.465	54.661	17.764	1.461.499	971.645	94,21
Décembre	2.200.850	145.086	30.933	49.813	10.254	1.458.268	977.184	96,32
1932 Janvier	2.400.785	100.286	34.229	63.150	13.246	1.538.410	1.067.812	95,97
Février	2.446.119	109.969	27.292	53.115	9.974	1.490.659	1.147.437	96,89
Mars	2.458.261	108.396	23.732	50.493	8.557	1.481.306	1.162.853	97,07
Avril	2.438.611	110.123	53.207	46.546	9.211	1.490.071	1.160.390	96,16
Mai	2.459.313	96.860	47.755	41.625	10.470	1.507.412	1.142.945	96,45
Juin	2.584.893	70.527	19.852	44.021	8.853	1.511.535	1.208.558	97,62
Juillet	2.606.786	71.269	16.410	46.067	8.779	1.550.134	1.188.257	97,80
Août	2.637.286	58.190	14.800	44.067	9.272	1.543.326	1.213.081	97,79
Septembre	2.637.508	65.303	13.979	41.452	7.836	1.535.372	1.224.455	97,93
Octobre	2.637.502	56.001	14.019	43.205	7.025	1.539.863	1.208.942	97,99

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 22 janvier 1931.
précédent : 2 ½ %, depuis le 10 juillet 1930.

(1) Jusqu'au 1^{er} avril 1930, l'argent était compris dans l'encaisse servant de couverture.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse métallique	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue en %
1930 Moyenne annuelle	663.274	290.246	113.125	639.150	74.159	1.274.189	324.192	59,66
1931 Moyenne annuelle	572.881	182.575	121.833	598.399	91.101	1.195.097	242.042	52,57
1931 Août	567.903	147.613	126.657	635.263	88.397	1.216.145	243.218	49,03
Septembre	568.013	143.787	138.047	627.318	98.197	1.185.764	252.029	49,51
Octobre	576.047	98.989	130.627	630.242	111.541	1.187.045	216.485	48,10
Novembre	595.826	78.666	133.513	623.792	113.057	1.176.794	218.594	48,34
Décembre	600.350	80.617	119.892	619.694	115.483	1.168.350	227.860	48,77
1932 Janvier	600.412	88.407	124.117	651.838	124.432	1.137.006	263.422	49,19
Février	602.293	69.479	116.471	641.851	120.483	1.111.536	235.029	49,89
Mars	608.403	49.457	119.537	629.133	115.857	1.111.721	196.039	50,30
Avril	573.564	67.392	116.112	629.490	115.014	1.100.705	197.865	49,36
Mai	544.228	71.979	117.602	614.342	115.870	1.104.259	169.380	48,38
Juin	524.031	45.245	112.780	636.209	114.731	1.076.628	152.242	46,33
Juillet	479.371	48.325	109.305	663.949	124.201	1.083.912	169.078	42,11
Août	475.615	45.225	101.635	659.095	121.674	1.068.325	163.304	42,29
Septembre	479.200	47.201	106.667	636.833	116.074	1.049.123	170.787	43,15
Octobre	491.129	35.640	108.209	591.959	116.340	1.025.606	168.157	44,13

Taux d'escompte { actuel : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.
précédent : 7,50 %, depuis le 3 octobre 1930.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	Réserve "or"	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et particuliers)	Rapports du total des réserves aux engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle	3.005.581	166.764	253.994	213.324	565.213	1.488.217	2.448.086	80,6
1931 Moyenne annuelle	3.159.905	170.572	327.012	239.908	669.553	1.851.113	2.464.782	77,2
1931 Août	3.429.037	165.761	188.575	66.074	680.631	1.772.672	2.510.447	83,9
Septembre	3.470.046	158.717	260.232	197.788	728.065	2.010.322	2.553.730	79,5
Octobre	3.036.950	156.198	463.393	581.356	738.345	2.269.989	2.486.033	67,1
Novembre	2.772.746	160.639	705.224	642.033	727.576	2.447.069	2.319.271	61,5
Décembre	2.969.118	167.855	725.182	389.219	717.193	2.484.892	2.259.498	66,1
1932 Janvier	2.985.552	173.635	818.216	275.306	765.945	2.651.026	2.169.419	65,5
Février	2.970.182	197.321	855.168	156.100	748.995	2.664.003	2.054.001	67,1
Mars	2.959.420	207.869	747.979	137.584	785.123	2.617.381	1.989.158	68,8
Avril	3.032.202	212.544	635.274	57.946	885.014	2.561.573	2.020.161	70,8
Mai	2.992.421	210.825	505.801	44.522	1.286.881	2.561.646	2.237.102	66,8
Juin	2.626.961	203.339	501.911	35.717	1.644.567	2.557.119	2.270.202	59,4
Juillet	2.578.450	189.359	499.826	77.353	1.801.065	2.868.163	2.044.992	56,3
Août	2.680.426	200.706	451.938	38.720	1.851.011	2.843.605	2.134.685	57,9
Septembre	2.794.573	196.428	420.428	33.585	1.850.923	2.831.749	2.220.156	59,2
Octobre (1)	2.912.530		366.690			2.744.870	2.344.990	61,1

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York } actuel : 2,50 % depuis le 22 juin 1932.
 } précédent : 3 % depuis le 26 février 1932.

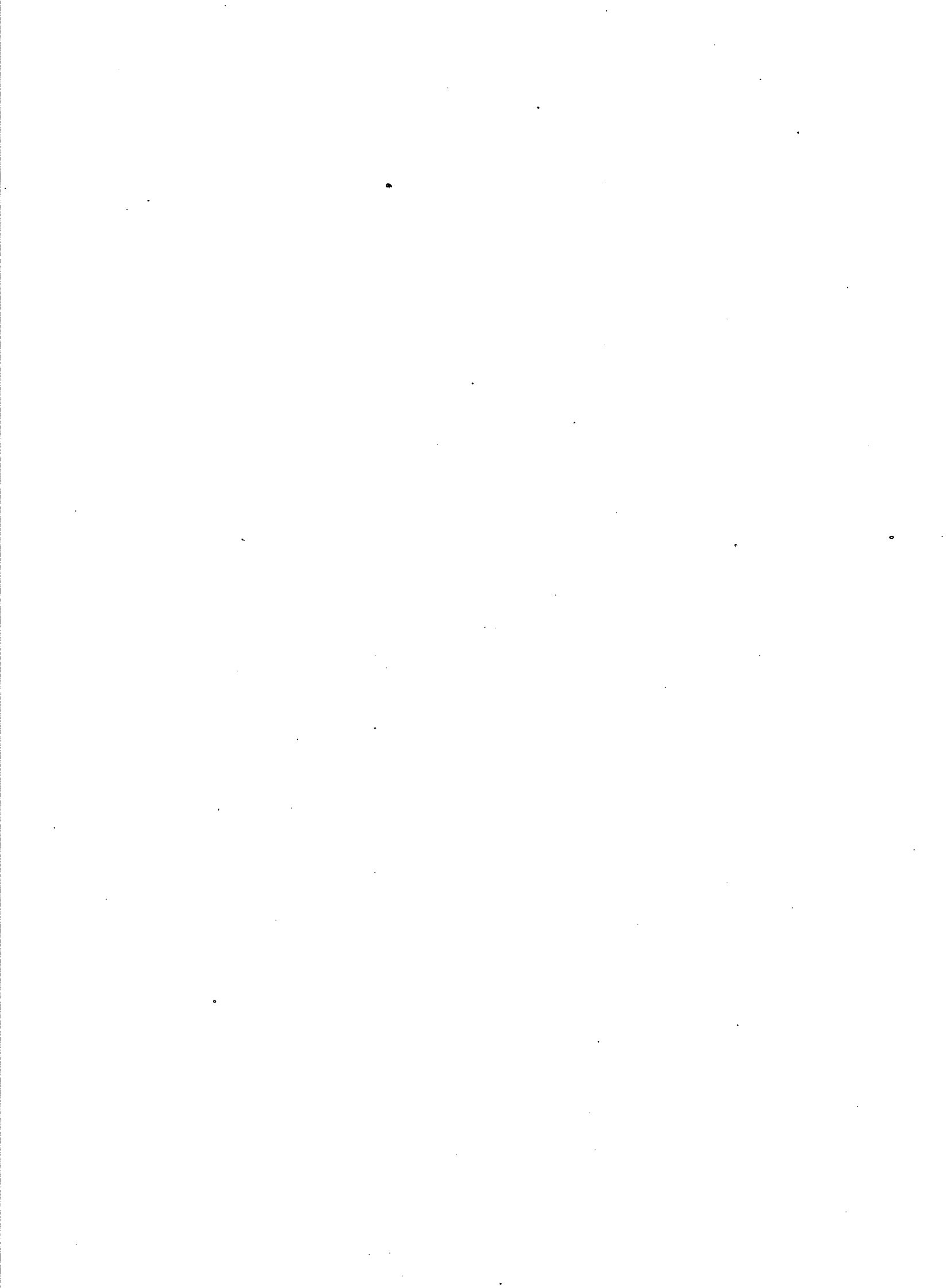
(1) Chiffres provisoires.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (milliers de Lit.).

DATES	Encaisse or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantisssem.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.	5.231.925	4.881.749	3.008.226	1.196.725	194.149	15.929.432	423.711	1.511.025	56,61
1931 Moyenne annuelle.	5.398.642	3.506.250	3.375.455	1.204.185	178.865	14.679.170	378.928	1.758.307	52,95
1931 Juillet	5.368.502	3.862.570	3.026.780	1.199.693	108.791	14.679.619	446.074	1.480.391	55,59
Août	5.372.031	3.494.987	3.168.116	1.084.363	143.638	14.592.890	376.997	1.890.074	52,59
Septembre	5.373.734	3.438.912	3.132.205	1.147.119	83.491	14.634.598	347.649	1.495.349	53,48
Octobre	5.447.582	2.752.999	3.592.341	1.230.293	207.187	14.335.030	308.624	1.542.511	50,66
Novembre	5.625.967	2.436.823	3.825.016	1.374.032	232.702	14.360.068	367.633	1.476.515	49,76
Décembre	5.625.983	2.302.916	3.856.677	1.183.226	66.773	14.152.232	338.978	2.014.365	48,04
1932 Janvier	5.626.332	2.103.661	4.569.463	886.422	60.717	14.213.249	362.031	2.243.785	45,96
Février	5.626.349	1.794.219	4.263.697	984.226	49.194	13.748.255	328.004	1.791.985	46,76
Mars	5.626.359	1.656.956	4.633.031	970.457	81.420	13.835.697	347.551	1.445.596	46,60
Avril	5.628.576	1.509.668	4.654.819	958.805	89.938	13.622.104	346.102	1.387.853	46,48
Mai	5.631.297	1.487.277	4.709.154	1.062.436	105.550	13.230.060	340.588	1.331.038	47,77
Juin	5.655.764	1.432.881	4.660.807	1.313.803	242.854	12.916.643	327.759	1.212.653	49,03
Juillet	5.676.359	1.398.422	4.908.377	1.140.110	87.318	13.255.563	377.062	1.377.628	47,13
Août	5.714.988	1.388.450	4.753.691	893.787	95.029	13.420.373	353.808	1.382.301	46,87
Septembre	5.768.908	1.395.783	4.634.559	1.098.947	95.567	13.348.998	282.597	1.307.397	47,96

Taux d'escompte } actuel : 5 %, depuis le 2 mai 1932.
 } précédent : 6 %, depuis le 21 mars 1932.



Anc. Et. d'Imp. Th. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet, frères et
sœurs, soc. en nom coll., 16, rue du
Bois Sauvage, Bruxelles, Tél. 17.88.12